CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 29 MAI 2019

Rapport moral du Président

Rapport d'activité 2018

Les instances du CREAI

Rapport d'orientations 2019

ACTIVITÉ 2018

en quelques chiffres

1747

participants aux formations

33

réunions de commissions régionales

et **418** participants

3

journées d'études

«Cherche partenaire particulier»

«Le secteur SMS 5.0»

forum **«Access'VAE : les 10 ans»**

525 participants

5 réunions de CRSA

8 réunions de CSOS

4 réunions de CDSU

59 866

kilomètres parcourus

11 696

visites sur le site internet du CREAI

275 offres d'emploi diffusées

65

adhérents au CREAI

274

contribuants au fonctionnement du CREAI

124

personnes en situation de vulnérabilité formées dans le cadre de démocratie en santé

65

aidants familiaux de personnes avec autisme formés

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT p 6

Présenté par Jacques NODIN

LES INSTANCES DU CREAI p 9

Composition du Conseil d'Administration ..... p 9
L'implication dans les instances de la fédération des CREAI - ANCREAI ..... p 11
Représentations, mandats du CREAI et participation à des groupes de travail ..... p 12

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 p 14

Présenté par Mathilde BIBOUDA, Directrice

Introduction ..... p 14
Faits marquants de l'année 2018 ..... p 15

Études ..... p 17
La recherche sur la fin de vie ..... p 17
Participation à une recherche de l'IReSP sur le vieillissement des personnes handicapées ..... p 18
Evaluation de la couverture des besoins en santé des personnes en situation de précarité [...]. P 18

Actions ..... p 20

Animation de la réflexion en région ..... p 20
Les 11 commissions régionales ..... p 20
Nos journées d'étude ..... p 23

Formations, appuis méthodologiques et conseils aux acteurs ..... p 25
Le développement de l'offre de formations et d'appuis méthodologiques ..... p 25
La qualité de notre offre de formations : notre référencement DATA DOCK ..... p 26
L'accompagnement à l'évaluation interne avec le logiciel ARSENE ..... p 26
Les réalisations suite à appels d'offre ..... p 27
Les réalisations en lien avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ..... p 29
La coordination du dispositif d'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et EA : ACCESS'VAE p 31
Les actions partenariales ..... p 32

Informations ..... p 34
L'annuaire régional des structures sociales et médico-sociales ..... p 34
Les publications via le Bulletin d'Informations ..... p 34
Le site internet www.creaibfc.org ..... p 35
Les offres d'emploi ..... p 35
Le conseil aux acteurs et la participation à divers groupes de travail ..... p 35
La vie associative du CREAI ..... p 35

Les ressources du CREAI ..... p 36
Les ressources humaines et techniques ..... p 36
L'équipe du CREAI en 2018 ..... p 36
Les ressources financières ..... p 38

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2019 p 40

Présenté par Jacques NODIN, Président et Mathilde BIBOUDA, Directrice

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présenté par Jacques NODIN

"Le choix se fait entre la solidarité de l'humanité commune et la solidarité de la destruction mutuelle"
Hanna Arendt

Nous nous retrouvons pour une nouvelle Assemblée Générale et toujours cette peur devant la feuille blanche.

En effet, il faut éviter de radoter, de redire les mêmes choses tous les ans, ne pas occuper tout l'espace de discussion et surtout comme me le demande le Bureau : être court.

Le plus difficile c'est d'être dans un militantisme associatif sans engager le CREAI dans des chemins de traverse (nous ne sommes pas un organisme professionnel ou syndical par exemple), nous n'en avons pas la légitimité, ni le désir. C'est complexe, mais passionnant à la fois.

Je crois que le mieux est de se lancer.

D'abord un constat :

- Notre système de Protection Sociale évolue :

Des faits sont là, il nous faut les poser avec les risques de subjectivité que cela induit ! Notre système de Protection Sociale est né après-guerre à la suite du programme du Conseil national de la Résistance (quand j'écris cela j'ai l'impression d'être un « vieux militant », du « vieux monde » et pour autant j'éprouve beaucoup de respect pour celles et ceux qui ont écrit et se sont battus pour obtenir ce compromis social, n'oublions pas qu'ils risquaient leur vie !). Il s'agissait d'un système basé sur la participation financière et une gestion paritaire des professionnels (employeurs et salariés) pour lutter contre les injustices et mettre la solidarité au cœur du fonctionnement de la société. Puis-je vous citer une phrase de l'exposé des motifs de l'ordonnance de 1945 : « la sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes... ». C'est à partir de 1945 que se sont mises en place, avec l'appui des familles ou par les familles, des politiques publiques basées sur des institutions ou établissements ou services de personnes vulnérables, puis quelques années après ce que nous appellerons les Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées.

Cette politique a porté ses fruits pendant des années et a permis de favoriser l'inclusion, la solidarité et l'attention portée aux personnes vulnérables et à leurs familles. Ce sont des réussites dont nous pouvons être fiers et cela grâce aux familles, aux bénévoles et aux professionnels qui ont fait vivre ce projet, avec pour objectif d'améliorer la vie des personnes vulnérables.

Ces politiques répondent aux besoins de ces personnes. Elles offrent une palette de solutions qui permettent la recherche d'un épanouissement et d'une émancipation de ces dernières.

Aujourd'hui, de plus en plus, se pose la question de la recherche de l'universel. Jamais ce mot n'aura été autant utilisé. L'universalité pose le principe des mêmes droits pour tous et si elle repose sur la justice sociale et la fraternité alors OUI il faut se retrousser les manches et agir !

Mais l'universel pose une série de questions :

- La première : qui va financer la protection sociale universelle ? Normalement l'impôt a cette vocation, mais nous connaissons tous les débats actuels à ce sujet
- La deuxième : comment le monde de l'entreprise participera à la protection sociale ?
- La troisième : le secteur sanitaire, médico-social et social ou la protection sociale en général serviront ils de variables d'ajustement pour diminuer le déficit budgétaire ? Pour mémoire, l'impôt a servi à renflouer les banques après la crise de 2008, ce qui a créé un déficit important. Le système de protection sociale a permis d'éviter une crise sociale majeure en France à cette époque. Alors la société acceptera-t-elle que la réduction des déficits passe par une diminution d'offre de la protection sociale ? On ne peut pas passer d'une protection sociale pour les individus à partir du professionnel à une protection sociale au service de l'entreprise et de sa compétitivité.

Une fois ce constat posé, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas améliorer nos fonctionnements pour satisfaire aux attentes et besoins des personnes vulnérables et favoriser l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de tous (ambition que portait déjà clairement la loi de 2005 dans le secteur du handicap notamment).

En terme de projection, je vous propose quelques autres réflexions pour aujourd'hui et pour demain :

- Remettre l'écoute de la personne vulnérable au centre de nos politiques, y compris de la part de la puissance publique, est un sentiment partagé par toutes et tous. Cela se traduira par des relations nouvelles et des réponses diversifiées.

- Les rendre actrices et acteurs de la construction de leur parcours de vie (en matière de santé, logement, emploi, sport, culture, loisirs ou citoyenneté entre autre)

- Accompagner toutes les personnes dans une citoyenneté retrouvée est juste, encore faut-il que la société l'accepte, le développe et en fasse une priorité, car on ne peut favoriser l'inclusion des personnes vulnérables dans le système de droit commun que si le droit commun change sa vision des personnes dites vulnérables et sa politique d'inclusion

- Accompagner les établissements dans l'amélioration de la qualité du service rendu et l'évolution de leurs projets associatifs et de structures

- Offrir des solutions multiples. Il n 'y a pas une solution unique. Il y a des personnes, des familles différentes qui ont des besoins différents. La politique publique ne peut être basée sur une approche monochrome mais sur la valorisation des relations humaines et sur notre capacité à coopérer pour apporter les meilleures réponses possibles, tout en sécurisant et protégeant les personnes et les familles car tout changement peut entraîner des inquiétudes légitimes.

- L'essentiel aujourd'hui est de retrouver le mot qui disparaît de plus en plus de nos débats et valeurs : le mot solidarité. Notre société doit pouvoir offrir à TOUTES les personnes et ce, quels que soit leur religion, genre, difficultés, sexe, âge ou couleur de peau, des solutions pour vivre leur citoyenneté à égalité avec les autres. Le changement n'est pas financier, il est dans la capacité de faire société où il fait bon vivre ensemble avec nos vulnérabilités, nos différences et nos complémentarités.

Voilà le CREAI Bourgogne-Franche-Comté, avec ses professionnel-le-s, avec ses interventions, ses prises de parole, ses groupes de travail ou commissions régionales, avec ses adhérents et contribuants, avec son CA. C'est une association qui porte depuis maintenant 55 ans sa détermination pour l'émancipation des personnes vulnérables ; c'est pour cela que cette année 2019 doit être plus que jamais, l'année de la réflexion sur les évolutions en cours, sur la gestion du temps pour changer nos pratiques, sur l'écoute des personnes, des structures, de la puissance publique et sur la démocratie sociale car l'enjeu réside dans un nouveau contrat social entre les citoyens (par les corps intermédiaires) et la puissance publique en mettant en exergue les valeurs de Solidarité , Fraternité , Emancipation , Justice Sociale et Répartition des richesses.

Nous agirons sur 4 priorités : la protection de l'enfance, l'inclusion, la transformation de l'offre et l'aide aux aidants non professionnels.

- La protection de l'enfance car une société qui ne sait pas offrir à ses enfants en difficulté des lieux où la recherche de leur épanouissement est le seul moteur de l'action publique n'est pas une société fraternelle et solidaire. L'injustice sociale n'est pas simplement financière, elle est aussi et surtout sociale. Cela doit être une priorité essentielle.

- L'inclusion car si cela suppose de trouver en premier lieu des solutions avec les personnes vulnérables, elle appelle aussi des changements profonds dans la vision qu'ont les différents acteurs : Education nationale, entreprises, bailleurs sociaux, équipements de soins, secteur des transports publics, de la culture, etc. de l'inclusion et de leur rôle en la matière. L'inclusion, c'est offrir aux personnes des solutions adaptées dans tous les domaines. Il faut revoir nos systèmes d'inclusion et nouer des partenariats pour avoir une politique globale pour les personnes vulnérables (avec la Fédération des entreprises d'insertion, la Fédération des Acteurs de la Solidarité par exemple).

- La transformation de l'offre car nous savons que c'est là que va se jouer la politique publique exemplaire (en évitant d'opposer le passé et l'avenir, les structures, les plateformes futures, les souhaits des familles et des individus), ouverte à toutes les personnes vulnérables. Cela va nous encourager à nouer des partenariats, de la coopération, pour montrer les voies les plus justes possibles pour des publics divers dans des situations complexes. D'autre part, il nous faudra accepter que la transformation de l'offre mette du temps à se réaliser. Il faudra continuer à être pédagogue et humble.

- 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus aident de façon régulière et à domicile une ou plusieurs personnes de leur entourage pour des raisons de santé ou du fait d'une situation de handicap[1]. Et même s'il faut rester vigilant quant à un glissement des responsabilités de l'Etat vers les aidants en matière de soutien et d'accompagnement aux plus vulnérables d'entre nous, il n'en reste pas moins que l'aide qu'elles apportent au quotidien à leurs proches est intense et bien souvent indispensable. Les aidants émettent notamment des besoins en matière d'information et de formation sur la législation, les démarches administratives, le handicap, leur rôle, mais aussi en termes de structures de répit. Le CREAI a porté de nombreuses années la formation des aidants familiaux de personnes autistes pour le CRA et souhaite poursuivre cette réflexion et cet engagement de manière élargie.

Un dernier point, un sociologue de l'Université d'Harvard, Robert PUTMAN, développe un concept intéressant *« L'épidémie de solitude »*. 30 % des américains sont concernés. On assiste là à un individualisme qui entraine un repli des personnes sur elles-mêmes, au détriment d'un partage avec les autres. C'est un sujet qui me passionne et qu'il faudrait étudier en Bourgogne Franche Comté.

Cette année 2019 est une année qui voit la possibilité de creuser des pistes de changement dans notre société (c'est quand même surprenant que dans le grand débat il n'y ait pas eu le thème de la protection sociale vous ne trouvez pas ?!?) ; alors nous allons nous en saisir comme nous l'avons fait le 25 mars dernier lors de la 1ère journée des contribuants du CREAI Bourgogne-Franche-Comté en présence de la Haute Autorité de Santé (HAS). Nous avons une mission première qui reste celle de 1945 et 1964, à savoir favoriser sur les territoires l'inclusion solidaire des personnes vulnérables car c'est ce qui fait sens et société et nous mettrons tout en œuvre pour y contribuer.

Et si nous organisions en Bourgogne-Franche-Comté les états généraux du médico-social et social comme il y a eu les états généraux de la santé… qu'en pensez-vous ? Un défi que je nous invite toutes et tous à relever avec nous.

[1] Source : enquête handicap santé ménage de la DREES 2008

LES INSTANCES DU CREAI

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2018 (a compter du 29/05/2018)

Collège des personnes morales

PERSONNES MORALES DE LA RÉGION

APF Bourgogne-Franche-Comté (Association des Paralysés de France)
Mme MARION Evelyne, responsable régionale de l'offre de service

GEPSO Bourgogne-Franche-Comté
M. CHATELAIN Philippe, Directeur CDEF

Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté
Mme BARNAY Béatrice, Administratrice

UGECAM Bourgogne-Franche-Comté
Mme JOFFRAIN Anaïs, Sous-Directrice

UNAPEI Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)
M. DECKMIN Maurice, Président

URAF Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations Familiales de Bourgogne)
Mme VERNE Catherine, Administratrice

URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux)
Mme COURTOIS Catherine, Déléguée Départementale

PERSONNES MORALES DE LA CÔTE-D'OR

ACODEGE
M. DUROVRAY Patrice, Directeur Général

ADAPEI Côte-d'Or (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)
M. POISSON Bernard, Administrateur

Association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région
M. BERTHET Jacques, Directeur Général

Association Trisomie 21 Côte-d'Or
Mme MISSEREY Dominique, Administratrice

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - **Dijon**
Mme TENENBAUM Françoise, vice-présidente

PEP CBFC – Délégation de Côte-d'Or
Mme BRETILLON Geneviève, Administratrice

Mutualité Française Bourguignonne - SSAM
Mme MARCOLIN-BEURLANGEY Patricia, Directrice de filière enfance handicap

SDAT (Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail)
M. BENATIER Louis-Marie, Administrateur

PERSONNES MORALES DE LA NIÈVRE

ADAPEI de la Nièvre (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)
Mme BEAU Anne Laure, Chef de service au foyer de vie Valombré de Corvol l'Orgueilleux

FOL de la Nièvre (Fédération des Œuvres Laïques)
M. TARANOWSKI Philippe, Directeur du foyer de vie de Moulins Engilbert

Sauvegarde 58
Mme COLLIN Sylvie, Conseillère technique

PERSONNES MORALES DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Association Les Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire
Mme BUCHON Christine, Directrice Générale

Association Les Papillons Blancs de Chalon-sur-Saône, Louhans et leur région
Mme ROUSSEAU Joëlle, Administratrice

Association Les Papillons Blancs du Creusot et sa Région
M. FROMONT Thierry, Directeur Général GCSMS Hesperia 71

ADFAAH (Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés)
Mme BOZONNET Catherine, Directrice Générale

AMEC
M. LACOUCHE Michel, Directeur Général

APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)
Mme ZUNINO-KRICHI Odile, Directrice des établissements de l'APAJH

MUTUALITE FRANCAISE DE SAONE-ET-LOIRE-SSAM
Mme BALMES Rose Marie, directrice des projets handicap

PEP 71
M. MASCIO Marcel, président

PERSONNE MORALE DE L'YONNE

Association Charles de Foucauld
M. GERBAULT Philippe, Directeur Général

Collège des personnes physiques

M. AUBERT Francis
Mme CAMARA Maïmouna
M. CHARLES Jean Michel
M. GUILLAUMOT Pierre
M. GUYOT Jean Paul
M. NODIN Jacques
M. RAUCHE Christian
M. ROZOY Charles

Membres à titre consultatif

- **Représentant l'ARS**
  M. PRIBILE Pierre, Directeur Régional de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté
- **Représentant la DRJSCS**
  M. RICHARD Patrice, Directeur Régional de la DRJSCS Bourgogne-Franche-Comté
- **Représentant le Ministère de la Justice**
  M. MILLESCAMPS Christophe, Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Centre
- **AFPA (direction régionale)**
  Mme la Directrice
- **Conseil Départemental de Côte-d'Or**
  Mme COINT Emmanuelle, Conseillère Départementale
- **Conseil Départemental de la Nièvre**
  M. BAZIN Fabien, Conseiller Départemental
- **Conseil Départemental de Saône-et-Loire**
  Mme PERRAUDIN Edith, Conseillère Départementale
- **Conseil Départemental de l'Yonne**
  Mme MAUDET Catherine, Conseillère Départementale
- **DIRECCTE**
  M. le Directeur
- **IRTESS**
  M. ROPERS Philippe, Directeur
- **URHAJ**
  Mme MILLOT Anne
- **Directrice du CREAI**
  Mme BIBOUDA Mathilde
- **Représentante élue des salariés du CREAI**
  Mme DUBOIS Dominique, conseillère technique

Bureau du CREAI (2018/2019)

- **M. NODIN Jacques,** Président,
- **M. CHARLES Jean-Michel,** Vice Président
- **M. GUYOT Jean-Paul,** Secrétaire Général
- **M. RAUCHE Christian,** Trésorier
- **Mme BRETILLON Geneviève,** Trésorière adjointe
- **Mme BALMES Rose Marie,** Membre
- **Mme BEAU Anne Laure,** Membre
- **M. BERTHET Jacques,** Membre
- **M. FROMONT Thierry,** Membre
- **M. LACOUCHE Michel,** Membre
- **M. TARANOWSKI Philippe,** Membre

L

L'implication dans les instances de la Fédération des CREAI ANCREAI

En tant que Président de la fédération des CREAI, Jacques NODIN a participé à l'ensemble des réunions de négociations avec la DGCS et la CNSA sur le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour la Fédération et la pérennité des crédits pour les CREAI en région. Ces négociations ont abouti à un renouvellement des financements pour la fédération et les CREAI en 2018.

Mathilde BIBOUDA a participé aux comités des Directeurs, et 4 conseillers techniques au séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques qui s'est tenu à Lille, en juillet 2018. Cette année, les thèmes de travail ont porté principalement sur « accompagner la dynamique du changement pour développer une société plus inclusive ».

Ce temps annuel de concertation des professionnels du réseau des CREAI se déroule dans le cadre de conférences et d'ateliers favorisant la mutualisation de connaissances, de méthodes et d'outils au sein du réseau.

Emilie OUDAR, conseillère technique et Véronique GEORGIE, assistante de direction, sont également venues en appui du Président et de la Fédération pour des démarches administratives, la rédaction de courrier, la prise de rendez-vous politiques, du fait d'un manque de ressources humaines en 2018 au sein de la Fédération.

La directrice a également participé à un groupe de travail sur l'évolution des statuts de la Fédération et Pauline PAYRASTRE au groupe de travail ARSENE, le logiciel de la Fédération permettant l'accompagnement des ESSMS à leur démarche d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité.

L'équipe du CREAI a consacré près de 50 jours de travail à la Fédération en 2018.

Représentations, mandats du CREAI et participation à des groupes de travail

Compte tenu de sa position et de ses différentes actions en région, le CREAI est régulièrement sollicité pour donner son point de vue, apporter sa contribution sur des sujets concernant le secteur social et médico-social et ses évolutions. Cela contribue également à façonner notre approche transversale du secteur de l'action sociale et des « ponts » à concevoir et à mettre en place entre les secteurs spécialisés et les structures de droit commun, afin de contribuer à l'émergence d'une société inclusive.

En 2018, nous avons été sollicités 25 jours, principalement par les organismes suivants :

- Participation de Mathilde BIBOUDA, puis Anne DUSART à la commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance HCFEA – CNCPH présidée par Denis PIVETEAU et qui a abouti à la publication en 2019 d'une note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie.

- Participation de Mathilde BIBOUDA, à la CRSA : collège 6D (acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé) et à 2 commissions spécialisées. La commission spécialisée de l'offre de soins s'est réunie à 8 reprises pour traiter plus de 60 dossiers. La commission spécialisée portant sur les droits des usagers a, quant à elle, siégé à 4 reprises.

- Participation à diverses réunions organisées par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : comité stratégique du handicap, groupe de travail sur l'insertion professionnelle

- Participation à l'expérimentation « 100 % inclusif » du Territoire de Belfort, pionnier au niveau national. Jacques NODIN a participé aux réunions du groupe de travail portant sur l'emploi et Mathilde BIBOUDA à celui sur « le maintien dans le logement en bonne santé ».

Et, autant que possible, nous participons aux manifestations organisées par les associations et organismes gestionnaires de la région (assemblées générales, vœux, journées d'étude…).

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) **:** Le CREAI fait partie du collège 3 dans un groupe rassemblant l'UNAPEI, l'APF, l'AFM, l'ARIS et le CREAI. L'APF en est le représentant pour 3 ans puis le CREAI assurera les 3 années suivantes.

Le CREAI a été à l'origine du **cluster social et médico-social** de la région. Il est composé de l'IRTS, IRTESS, URIOPSS et du CREAI. En 2018, de nombreuses réunions ont eu lieu du fait de l'organisation d'une première manifestation en commun : *« le secteur SMS 5.0, à l'horizon 2050 ».*

L'IRTESS de Bourgogne : Jacques NODIN est membre du Conseil d'Administration de l'IRTESS (Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social).

L'Acodège : Cette association a été constituée en 1985 pour reprendre la gestion des structures, auparavant gérées par le CREAI. De ce fait, le CREAI, dès l'origine, est parmi les associations adhérentes. Jacques NODIN y représente le CREAI et siège au Conseil d'Administration.

Le CNAHES : Le Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée veille à la préservation des données constituant la mémoire du secteur social et médico-social. La délégation Bourgogne-Franche-Comté y est active. Le CREAI est adhérent et, chaque fois que nécessaire, se fait le relais d'informations intéressant l'histoire de ce secteur. Mathilde BIBOUDA le représente.

Groupe de travail handicap et nutrition : La directrice participe au comité de pilotage du projet Nutrition Handicap conduit par l'IREPS et qui a produit en 2017 un diagnostic de situation et lancement d'un projet expérimental dans la Nièvre.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Introduction

Retracer l'activité de notre association est un exercice délicat de mise en lumière de la diversité de nos travaux, de l'expertise développée et de nos engagements en faveur de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et du respect de leurs droits.

Ce rapport d'activité 2018 est structuré en trois parties :

- Une rétrospective des faits marquants de l'année, sous la forme d'un bilan des axes de travail du rapport d'orientations que nous nous étions fixé pour l'année

- Une présentation par l'équipe, des différentes actions menées à travers nos 3 missions :
    - Etudes
    - Actions
    - Informations

- Un rapport d'orientations de la directrice et du Président qui dresse les perspectives pour 2019

Mais en préambule, il est important de rappeler le contenu de notre cahier des charges précisant que les CREAI *« constituent des organismes (…) indépendants des différents acteurs du secteur (institutions, gestionnaires, professionnels, usagers) afin de garantir l'impartialité et la qualité de leur expertise »* et qu'ils doivent également *« informer et contribuer à l'appropriation des connaissances, à travers notamment la participation à des instances et des groupes de travail et les outils de communication disponibles : revues, newsletter, site internet… ».*

Cela implique un travail continu de veille (juridique, sociale…) assuré par l'ensemble des salariés des CREAI et, au-delà, d'analyse de ces évolutions, afin de porter un regard critique et de jouer leur rôle de « lieu tiers » avec : les pouvoirs publics, les organismes gestionnaires, les structures, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs représentants. En effet, il s'agit pour les CREAI de rendre lisibles les évolutions en cours et à venir, d'attirer l'attention des différents acteurs sur les points de vigilance perçus et les opportunités d'évolution, de développement pour les structures ou encore d'une affirmation plus forte de la liberté de choix des personnes accompagnées.

Notre rôle consiste bien en une capitalisation des dispositifs et pratiques innovantes, puis en une synthétisation de ces données et diffusion auprès de l'ensemble des acteurs afin de contribuer au développement des bonnes pratiques professionnelles. Dans ce sens, nous agissions selon le modèle de l'organisation apprenante développé par la sociologie des organisations, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

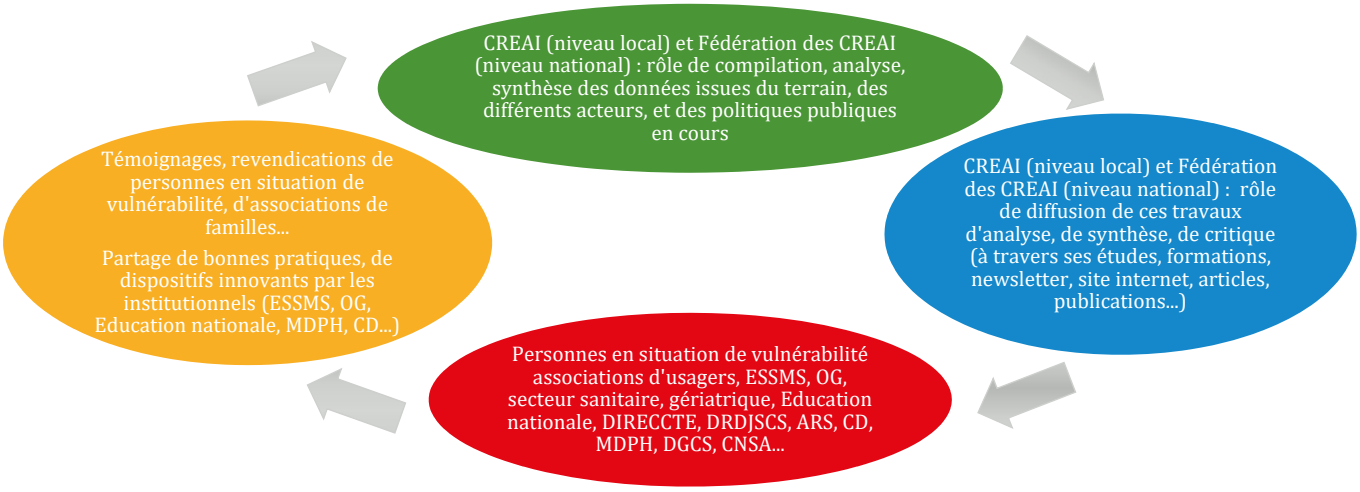

Faits marquants 2018

Nous nous étions fixé 4 grands axes de travail dans notre rapport d'orientations pour l'année 2018. Nous les reprenons ci-dessous, afin de présenter comment nous les avons concrétisés.

1. Rendre lisibles et accessibles à tous les évolutions en cours du secteur social et médico-social, dans le cadre des politiques nationales et locales

Depuis 2 à 3 ans, le secteur se transforme en profondeur. En témoignent les différentes réformes en cours (Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) suite au rapport « Zéro sans solution », réforme de la tarification SERAFIN PH, circulaire du 2 mai 2017 de la DGCS relative à la transformation de l'offre médico-sociale, réforme de la protection de l'enfance de 2016, réforme de la tarification des EHPAD, …). Dans ce contexte, le CREAI a joué son rôle d'interface en explicitant aux acteurs concernés (organismes gestionnaires, Conseil d'Administration, équipes de direction et de professionnels des structures, personnes accompagnées par les ESSMS et leurs proches, partenaires) les transformations en cours, leur origine et conséquences envisageables.

Pour ce faire, différentes actions ont été menées :

- *Interventions dans le cadre de Conseils d'Administration (et notamment d'associations de familles), de groupes de travail, … des organismes gestionnaires sous forme de conférences afin d'expliciter ces évolutions*

- *Animation de formations à destination des professionnels, dans le cadre des actions prioritaires régionales d'UNIFAF sur ces réformes et leurs enjeux :*

  Réalisation de 4 formations intitulées « Les nouvelles orientations du secteur handicap et ses impacts sur le secteur », auprès de 56 professionnels, animées par Isabelle GERARDIN et Christian RAUCHE (ancien directeur général d'un GCSMS), dans le cadre d'un appel d'offre UNIFAF Franche-Comté

  Réalisation de 6 formations intitulées « La réforme de la protection de l'enfance de 2016 et ses impacts sur le secteur », auprès de 84 professionnels, animées par Dominique DUBOIS, dans le cadre d'un appel d'offre UNIFAF Franche-Comté

- *Animation de formations à destination des personnes accompagnées « Mieux connaitre mes droits », dans le cadre de l'appel à projet de la CRSA « Démocratie en santé » : 8 groupes ont été organisés, réunissant 85 participants.*

  Pour la première fois, nous avons mené une formation « Tutelle, curatelle, … comment ça marche ? » à destination d'adultes en situation de handicap. Les questions ont été nombreuses et les échanges particulièrement riches.

2. Accompagnement des organismes gestionnaires et de leurs structures dans ces évolutions

Au-delà d'informer, il s'agit pour le CREAI de conseiller les acteurs et de les appuyer dans les évolutions à décliner au sein de leurs institutions, afin de les aider à s'inscrire dans ces transformations et non de les subir, d'être force de propositions auprès des financeurs et de faire reconnaitre leur expertise.

Plusieurs types d'actions réalisées en 2018 vont dans ce sens, en voici quelques illustrations :

- *Accompagnement de 25structures, réunies au sein de 3 organismes gestionnaires, dans leur démarche d'actualisation de leur projet associatif, d'établissements et de services et la définition d'axes stratégiques sur 5 ans*

- *Accompagnement de 5 structures dans leur démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité*

- *Débats avec les professionnels dans le cadre des commissions régionales, formations, conférences que nous animons, mais aussi des instances auxquelles nous participons (CRSA, …)*

3. Favoriser le « virage inclusif », la priorité au « droit commun », par la stimulation de l'interconnaissance entre les secteurs (social, médico-social, sanitaire, éducation nationale, emploi, logement, …) et le changement de leurs représentations respectives

L'enjeu majeur actuel est bien celui de sortir de la logique de places, de catégorisation des personnes (handicapées, en situation de précarité, âgées, …), en silos, pour celle de parcours, de transversalité, de décloisonnement et d'accompagnement global, visant à permettre à chacun d'entre nous de vivre à égalité de chances avec les autres, quels que soient nos atouts et difficultés. C'est bien notre société toute entière qui doit évoluer pour se rendre inclusive et pas uniquement le secteur social et médico-social.

A son échelle, pour favoriser cette dynamique, le CREAI a mené diverses actions dans ce sens, telles que :

- *L'organisation et l'animation d'une journée d'étude régionale, avec la commission des structures d'accompagnement des adultes handicapées portant sur « L'interconnaissance au service de l'accompagnement des adultes en situation de handicap », qui a réuni 125 participants, à Dole*

- *1 formation sur le « Facile à lire et à comprendre » auprès des ESSMS car l'accès à l'information constitue la première marche incontournable vers l'autodétermination*

- *Des formations départementales, inter-secteur, sur l'avancée en âge des personnes handicapées, dans le cadre de notre CPOM avec l'ARS, avec les acteurs du champ du handicap et de la gérontologie de la Côte d'Or et dans le Doubs, avec la mise en place de stages croisés*

- *Un groupe de travail régional avec 10 élus de CVS (des départements 21 et 71), dans le cadre de notre CPOM, en les mettant en capacité à agir en pair-aidant, c'est-à-dire à s'appuyer sur leurs propres expériences pour aider un pair placé dans une situation similaire à la leur. Tous sont ou vont intervenir en tant que formateur sur le sujet pour le CREAI et un répertoire sera mis en ligne sur notre site*

- *L'organisation d'un forum, à l'occasion des 10 ans du dispositif Access'VAE, qui a réuni plus de 200 participants, afin de valoriser les compétences professionnelles des travailleurs d'ESAT et d'EA, en lien avec les partenaires.*

- *La promotion de la notion d'accessibilité universelle à travers les différentes interventions, réflexions et productions de l'équipe en insistant sur le fait que toute démarche allant dans ce sens constitue un investissement et non un coût*

4. Promouvoir et favoriser l'innovation, en être le relais, notamment du point de vue des innovations technologiques et de l'intelligence artificielle

Le secteur social et médico-social se voit souvent reproché le fait de subir le changement ou de l'intégrer le plus tard possible, notamment en ce qui concerne les évolutions technologiques et numériques, sous couvert d'une culture de l'oral dominante et d'un manque de compétences présupposé des équipes en la matière.

Il s'agit pour le CREAI de contrevenir à ces préjugés en étant attentif aux différentes facettes de cette transformation numérique, en cours déjà depuis une dizaine d'années et en s'en faisant le relais auprès des acteurs de terrain.

Pour ce faire, plusieurs travaux ont été menés en 2018 :

- *Organisation d'une journée d'étude avec le cluster social et médico-social (composé de l'IRTS, de l'IRTESS, de l'URIOPSS et du CREAI) sur « le secteur SMS 5.0, à l'horizon 2050 »*

- *Organisation d'une conférence animée par M. ROCHE, co-auteur de l'ouvrage « La chute de l'empire humain, mémoires d'un robot », dans le cadre de notre assemblée générale*

Etudes

Le CREAI occupe une place singulière en lien avec l'ensemble des acteurs de la région œuvrant en faveur de personnes en situation de vulnérabilité. Cela lui procure un champ d'observation favorisant, d'une part, le repérage et l'analyse de certaines problématiques complexes, et, d'autre part, de dégager, avec les acteurs concernés, les analyses et propositions d'évolution de l'offre et d'accompagnement de ces publics divers.

L'attention désormais portée sous l'angle du parcours des personnes conduit au développement d'analyses et de recherches de solutions impliquant à la fois les secteurs sanitaire, médico-social, éducatif et social. De la qualité de l'articulation, de la souplesse des coopérations et des aménagements réglementaires entre ces secteurs dépendra la présence ou non de ruptures de parcours si préjudiciables aux personnes et accentuant leur vulnérabilité.

Le CREAI répond aux commandes d'études qui lui sont faites par les différentes administrations ou organismes gestionnaires à la recherche d'éléments d'analyse et de compréhension touchant les politiques sociales et leur mise en œuvre.

Le CREAI souhaiterait pouvoir réaliser des enquêtes permettant d'éclairer des sujets intéressants aussi bien les associations, les organismes gestionnaires que les équipes du secteur. Pour cela, de nouveaux fonds spécifiques sont recherchés auprès de différents acteurs et partenaires.

Les réalisations 2018, représentant près de 150 jours d'activité, sont les suivantes :

La recherche sur la fin de vie

Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique du CREAI

Les travaux sur la fin de vie des personnes handicapées que conduit le CREAI depuis plusieurs années se sont achevés en 2018 et la valorisation des résultats disponibles se poursuit sous diverses formes :

- La publication d'un dossier documentaire sur les outils à destination des personnes handicapées gravement malades et en fin de vie rendant ces outils accessibles aux personnes handicapées, à leurs proches et aux professionnels. L'ouvrage sera disponible en ligne sur le site de la FIRAH en avril 2019. Il bénéficie d'une double préface : l'une de Jean-Michel LASSAUNIERE, médecin pionnier des Soins palliatifs en France et l'autre de Lahcen ER RAJOUI, Président de l'association « *Nous Aussi* » (en Facile à Lire et à Comprendre illustré par une dessinatrice)

- L'intervention sur ce thème lors d'une journée de travail organisée par un organisme gestionnaire des Ardennes, à destination des familles et professionnels

- Une conférence aux familles et professionnels et un appui méthodologique aux professionnels sur la manière de recueillir les préoccupations des personnes accueillies sur les thèmes difficiles du deuil et de la fin de vie pour des associations de familles de personnes handicapées de Savoie

- 2 formations dans la région sur l'accompagnement des personnes handicapées en fin de vie réalisées, l'une pour un établissement et l'autre en inter-établissements

- Une journée d'étude aura lieu sur ce thème en 2020

• Participation à une recherche de l'IReSP sur le vieillissement des personnes handicapées

<u>Réalisation</u> : Isabelle GERARDIN, Pauline PAYRASTRE conseillères techniques du CREAI

Le vieillissement des personnes handicapées occupe une place centrale dans les politiques publiques depuis les années 2000, avec une avancée en âge qui soulève de nouvelles problématiques en terme d'accueil et d'accompagnement. En effet, l'émergence de ce nouveau public à la croisée de deux catégories d'intervention du secteur social et médico-social, celui des « personnes handicapées » et celui des « personnes âgées », rend nécessaire l'adaptation de dispositifs qui ont été créés, à leur origine, pour des personnes n'étant pas censées vieillir.

Dans ce cadre, l'ANCREAI a mené une étude financée par l'Institut de Recherche en Santé Publique (IRESP) sur les personnes handicapées vieillissantes, intitulée « *Le vieillissement, support à la construction d'un nouveau devenir* ». L'hypothèse centrale de cette recherche étant que les dispositifs innovants d'accompagnement qui se développent aujourd'hui auprès de publics de tous âge peuvent constituer un support pour penser de nouvelles formes d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Après deux premières phases où il s'agissait d'investiguer 51 dispositifs à l'échelle nationale (35 dispositifs dédiés aux personnes handicapées vieillissantes et 16 dispositifs d'habitat intermédiaire s'adressant à tous types de publics), le CREAI BFC a participé à la troisième et dernière phase de cette recherche. En effet, parmi les 51 dispositifs enquêtés dans les phases précédentes, 10 dispositifs de type « habitats inclusifs » et pouvant s'adresser à tous types de publics, ont été ciblés pour une analyse plus fine, dont un situé en région BFC.

Il s'agissait alors de mener des entretiens avec des personnes accueillies, des aidants familiaux et des professionnels, et ce afin d'approfondir la question des parcours individuels et la participation des personnes accueillies. 6 entretiens, dont 2 auprès de personnes accueillies, 2 auprès d'aidants familiaux et 2 auprès de professionnels ont été menés dans ce cadre.

• Evaluation de la couverture des besoins en santé des personnes en situation de précarité par les Lits Halte Soins Santé (LHSS) en BFC

<u>Réalisation</u> : Marielle BOSSU, Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques du CREAI

L'année 2017 a été marquée en Bourgogne-Franche-Comté par le renouvellement du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS). Dans la mise en œuvre de ces orientations, l'ARS et la DRDJSCS ont souhaité évaluer, en 2018, la couverture des besoins en santé des personnes en situation de précarité proposée par les LHSS et les perspectives d'évolutions préconisées intégrant une projection de la territorialisation de l'offre.

En ce sens, ont été menées :

- Une phase d'enquête sur les parcours, les situations, les besoins des personnes accompagnées en LHSS durant l'année 2017 d'une part, sur les réponses apportées et les fonctionnements des dispositifs d'autre part. Elle a été complétée par des rencontres avec les 6 LHSS de la région (les équipes et des personnes accompagnées)

- Une phase d'enquête sur les situations et les besoins des personnes accompagnées par les acteurs de la prise en charge sociale et sanitaire (CHRS, HU, maraudes, PASS, abris de nuit) dont les caractéristiques correspondaient à un besoin d'accompagnement en LHSS, complétée par des rencontres avec les acteurs sur les 8 départements et lors de la coordination régionale des SIAO et PASS.

L'analyse des premiers résultats montre une souplesse des dispositifs répondant à de réels besoins notamment au regard de l'inconditionnalité de l'accueil en LHSS. Cependant, ils sont contraints dans leurs modalités d'accompagnements par une offre dans le paysage social, médico-social et sanitaire parfois insuffisante en réponse à certains besoins, et des procédures administratives longues et complexes. Le rapport d'étude devrait être publié au cours du 1er trimestre 2019.

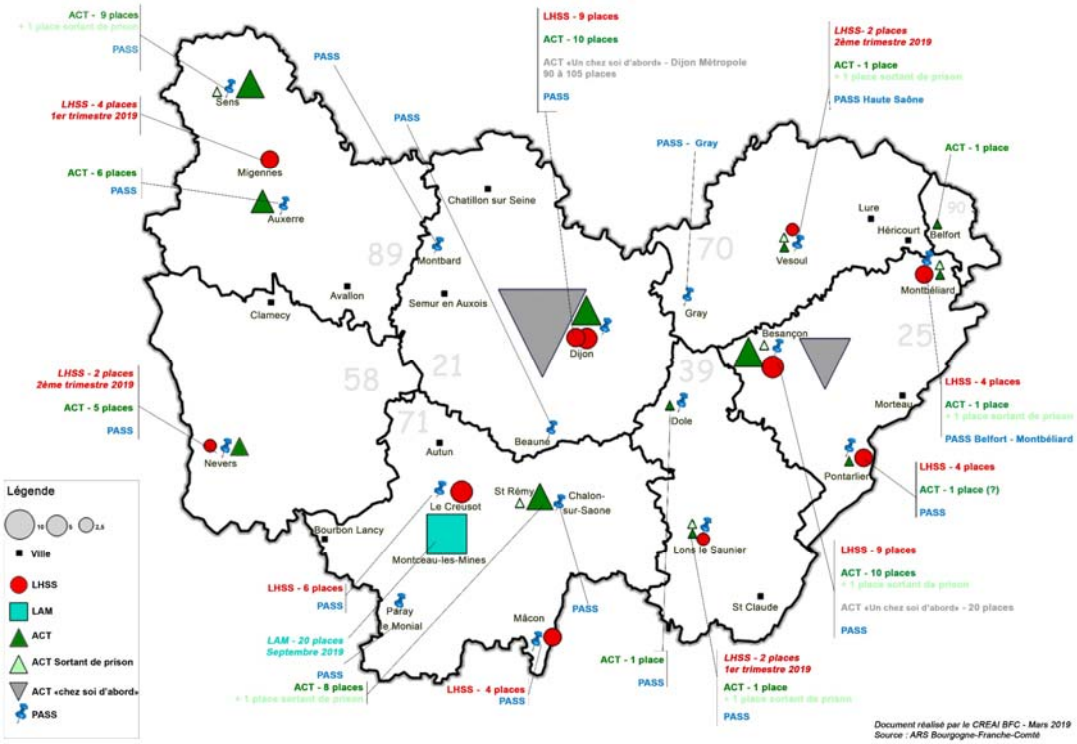

Actions

Il s'agit là d'une partie importante de notre rapport d'activité car nous y retrouvons :

- L'animation de la réflexion que nous menons en région à travers nos 11 commissions régionales et les journées d'études
- Les formations, appuis aux acteurs et pilotages de dispositifs

Ces actions représentent à elles seules la moitié du temps de travail des salariés du CREAI.

ANIMATION DE LA REFLEXION EN REGION

L'animation régionale est une part fondamentale de l'activité du CREAI contribuant à son ancrage régional. Elle passe notamment par l'organisation de 11 commissions régionales, lesquelles peuvent donner lieu à d'autres pistes de travail, journées d'étude, élaboration d'outils d'information, …

Les 11 commissions régionales (418 PARTICIPATIONS – 33 REUNIONS)

Chaque commission s'est réunie 1 à 4 fois dans l'année. Son programme de travail a été établi en fonction des évènements législatifs et sociaux en lien avec les publics concernés, les établissements et services, dans le contexte des politiques sociales en vigueur ou en cours d'élaboration. C'est un lieu d'échange et de prise de recul pour les professionnels qui y participent. Il permet, d'une part, de faire évoluer les pratiques des équipes et le fonctionnement des structures d'accompagnement et d'accueil, et, d'autre part, d'observer des problématiques à approfondir, à analyser et faire connaitre aux acteurs et décideurs impliqués.

Nous avons enregistré 418 participations, dans le cadre des 33 réunions organisées en 2018. Les commissions régionales ont mobilisé près de 100 jours de travail au sein de l'équipe du CREAI BFC (préparation, animation, comptes rendus, gestion des inscriptions).

COMMISSIONS THÉMATIQUES ENFANTS

Action médico-sociale précoce
Animation : Anne DUSART
Correspondant : Rémi BAILLIEUX

- *Quelle capacité des rapports d'activité à pointer les problèmes de listes et temps d'attente, les difficultés ou impossibilités à répondre aux missions des CAMSP et SESSAD et à indiquer les solutions mises en place par les services ?*
- *Analyse de la demande initiale dans les SESSAD et les CAMSP : quelles informations pertinentes recueillies lors du premier contact et/ou premier entretien avec la famille et quels critères de priorisation au sein des listes d'attente ?*

3 réunions / 21 participants

Handicap d'origine psychique (enfants)
Animation : Nastasia MONCHICOURT
Correspondante : Rose-Marie BALMES

- *Partage d'expériences sur la mise en place des dispositifs ITEP - Qu'est-ce que le dispositif modifie dans la représentation classique de l'institution ?*
- *Témoignage(s) sur la mise en œuvre du dispositif par un ou plusieurs DITEP*
- *Travailler en partenariat pour éviter les ruptures de parcours des enfants ayant des troubles psychiques*

3 réunions / 32 participants

IME
Animation : Isabelle GERARDIN

- *Vers des orientations innovantes à la sortie des IME : quel repérage par les IME ?*
- *L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle en IME : les différents modes d'accompagnement proposés, les évolutions souhaitables*
- *Le passage du secteur enfant au secteur adulte*

3 réunions / 43 participants

Protection de l'enfance
Animation : Dominique DUBOIS
Correspondant : Antoine CHAUVEL

- *La réforme de la protection de l'enfance : penser des dispositifs innovants autour des besoins fondamentaux de l'enfant*

1 réunion / 5 participants

SESSAD
Animation : Isabelle GERARDIN
Correspondant : Rafaela GALLEGO

- *La mesure des actes en SESSAD : élaboration d'une proposition de comptage harmonisé des actes pouvant servir de base d'échanges avec l'ARS*
- *Dans le cadre de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale, quelles évolutions pour les SESSAD et quelles limites ?*

2 réunions / 49 participants

COMMISSIONS THÉMATIQUES **ADULTES**

Handicap d'origine psychique (adultes)

Animation : Anne DUSART
Correspondant : Pascal SOLOGNY

- *Les travailleurs handicapés ayant des troubles psychiques : différences d'approche selon les ESAT et répercussions sur les acteurs de l'hébergement et les services d'accompagnement*
- *La crise : pour une clinique de l'anticipation*
- *Que signifie une désinstitutionnalisation pour les personnes avec un handicap d'origine psychique ?*

2 réunions / 30 participants

Personnes cérébro-lésées

Animation : Pauline PAYRASTRE
Correspondant : Aurélie TROUE

- *Finalisation de l'annuaire des ressources*
- *Construction d'une journée d'étude prévue en 2019*

4 réunions / 27 participants

ESAT

Animation : Marielle BOSSU
Correspondant : Francis BECHLER

- *Impact des actualités et des évolutions du secteur pour les directeurs d'ESAT*
- *Modalités d'utilisation du Compte Personnel de Formation pour les travailleurs d'ESAT / Politiques de rémunération des travailleurs d'ESAT*
- *Impact des actualités et des évolutions du secteur pour les directeurs d'ESAT / Définition et mesure des actes en ESAT*
- *Politiques de rémunération des travailleurs d'ESAT*

4 réunions / 73 participants

Etablissements et services pour adultes handicapés

Animation : Nastasia MONCHICOURT
Correspondant : Olivia PUSSET

- *Le passage du secteur enfant au secteur adulte : préparation et arrivée des jeunes adultes dans les structures d'accueil et d'hébergement pour adultes handicapés*
- *Préparation de la rencontre avec la commission IME*

4 réunions / 44 participants

COMMISSIONS **TRANSVERSALES**

Assistants de service social du secteur médico-social

Animation : Dominique DUBOIS
Correspondante : Geneviève VERMOT

- *Echanges sur les pratiques professionnelles : comment expliquer concrètement le système de réversion de l'aide sociale, les modalités de calcul des rémunérations en ESAT…*
- *Les TSA, en présence du CRA Bourgogne*
- *Actualités du secteur*
- *Les accueillants familiaux pour adultes / Point sur l'intervention du service d'accueillants familiaux pour adultes*
- *La réforme des diplômes du social*

3 réunions / 58 participants

Cadres intermédiaires de direction

Animation : Dominique DUBOIS
Correspondante : Isabelle FREAL

- *Poursuite de la construction de la journée d'étude du 12/12/2019*

4 réunions / 36 participants

Annuaire des ressources en BFC pour personnes cérébro-lésées

Un défaut d'informations sur les ressources existantes pour les personnes cérébro-lésées, leurs proches et les professionnels est constaté sur le territoire ; ce manque d'informations pouvant engendrer des ruptures de parcours pour les personnes concernées. Des difficultés de lisibilité chez les professionnels impliqués pour élaborer un projet de sortie et des difficultés pour la personne d'envisager un projet de vie (familiale, sociale, professionnelle…) peuvent être à l'origine de ces ruptures de parcours.

Partant de ce constat, les membres de la commission « Personnes cérébro-lésées » ont élaboré un livret, finalisé et mis en ligne sur le site du CREAI BFC en 2018.

En premier lieu, ce livret vise à identifier les différentes modalités d'accompagnement ou d'accueil existantes en Bourgogne-Franche-Comté pouvant être proposées aux personnes cérébro-lésées, qu'il s'agisse de structures sanitaires, d'établissements et services médico-sociaux ou d'autres structures (les groupes d'entraide mutuelle...). Ce document explique ainsi le parcours de la personne depuis son accident en s'appuyant sur l'offre définie par les politiques sociales et de santé en fonction de l'âge et du recours ou non à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il prend en compte les aspects de la vie sociale pour lesquels la personne peut avoir besoin d'aide (logement, scolarité, vie sociale, loisirs...). Ce livret assure une lisibilité d'information en détaillant les acronymes, les missions de ces établissements et services, les conditions d'accès et les autorisations.

Par cette ressource, il s'agit d'assurer la diffusion de l'information pour tous les publics afin de favoriser la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge et accompagnement. Elle vise à contribuer à la coordination des différents intervenants et éviter les ruptures de parcours.

Ce livret est en ligne sur le site internet du CREAI BFC et des exemplaires seront diffusés dans des lieux stratégiques (MDPH, CHU…).

NOS JOURNEES D'ETUDE

Les journées d'étude sont l'occasion de mettre en lumière le travail d'une commission régionale ou de mettre l'accent sur un sujet d'actualité ou une thématique à débattre avec les professionnels et autres acteurs concernés de la région. En 2018, nous avons organisé ou co-organisé 3 journées d'étude.

- **« Cherche partenaire particulier ! » : l'interconnaissance au service de l'accompagnement des adultes en situation de handicap**
  30 janvier 2018 - Dole

  Préparation : Mathilde BIBOUDA, directrice et Nastasia MONCHICOURT, conseillère technique

Cette journée d'étude a été organisée avec la commission régionale des structures d'accompagnement des adultes handicapés et a réuni 125 participants.

La construction de cette journée a été pensée autour du partenariat, avec les acteurs de terrain et des personnes accompagnées. L'objectif de la journée était de contribuer au décloisonnement des secteurs (sanitaire, social, médico-social notamment).

Tout au long de la journée, 5 tables rondes se sont succédées, avec, pour 2 d'entre elles, le témoignage de personnes en situation de handicap (membre de l'association « Nous aussi », adhérent d'un GEM). Elles portaient sur :

- Quels accompagnements pour les personnes handicapées vieillissantes ?
- Comment répondre aux besoins de santé des adultes handicapés ?
- Quelles spécificités dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques ?
- Comment mieux s'articuler entre les ESSMS ?
- Quelles perspectives pour la logique de parcours ? avec des directeurs de MDPH et la directrice de l'autonomie de l'ARS

En préambule, Michel BILLE, sociologue, nous a apporté des éclairages fort intéressants autour de la problématique suivante : « Sommes-nous face à une évolution des populations ou à un changement de nos représentations ? »

- **« Le secteur SMS 5.0, à l'horizon 2050 », organisé par le cluster SMS 15 novembre 2018 - Besançon**

  Réalisation : Mathilde BIBOUDA, directrice

Le CREAI a été à l'origine du cluster social et médico-social de la région avec l'IRTS, l'IRTESS, l'URIOPSS et le CREAI. En 2018, nous avons organisé notre première journée d'études en commun : *« Le secteur SMS 5.0, à l'horizon 2050 ».* Cette journée a été un véritable succès avec près de 200 participants et la mise en avant de différentes thématiques autour de la prospective :

- Comment rêvez-vous l'action sociale de demain ? avec des témoignages de personnes en situation de vulnérabilité
- Quelle transformation numérique pour le secteur SMS à l'horizon 2050 ? par Christian VIALLON
- Quelles pourraient-être les nouveaux modèles économiques ? par Bernard BEN SAID
- La désinstitutionalisation comme modèle européen ? par Olivier GIRAUD

- **Forum « Vie affective et sexualité », organisé par les Papillons Blancs d'Entre Saône-et-Loire 10 octobre 2018**

  Réalisation : Dominique DUBOIS, conseillère technique

Dans le cadre du Forum « Vie affective et sexualité », nous avons animé 2 ateliers, l'un à destination des adolescents, l'autre à destination des adultes. Il s'agissait de permettre aux personnes présentes de mieux connaître leurs droits et libertés en matière de vie affective et sexuelle et de savoir les faire valoir quand ils ne sont pas respectés. Près de 60 personnes ont participé à ces ateliers. Les réactions et questions ont été nombreuses et très pertinentes.

- **Journée « Parcours de santé mentale. Coordination des acteurs », organisée par l'URAF BFC 18 juin 2018**

Nous avons aidé à la construction de la journée, suite à un accompagnement méthodologique de l'UDAF 71 avec une enquête sur les incidents dans le parcours de soins des personnes protégées en raison de troubles psychiatriques.

FORMATIONS, APPUIS METHODOLOGIQUES ET CONSEILS AUX ACTEURS

• Le développement de l'offre de formations et d'appuis méthodologiques

En 2018, le CREAI a délivré 314 jours de formation auprès de 1 747 stagiaires. Ce qui a représenté 825 jours de travail au sein de l'équipe du CREAI, 40 % de l'activité.

L'équipe du CREAI a, par ailleurs, réalisé 315 jours d'appui méthodologique.

L'ensemble de ces interventions (au total 629 jours) souligne la forte activité auprès des équipes des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région, mais aussi des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs proches qui ont représenté en 2018 : 7 % de nos stagiaires en formation.

Chaque conseillère technique par sa formation, ses expériences, est responsable d'un ou plusieurs thèmes mentionnés dans notre catalogue de formations et d'appuis méthodologiques actualisé chaque année.

Les thématiques suivantes ont été abordées en 2018 auprès des équipes des établissements et services de la région :

- Promouvoir la bientraitance – Droits des personnes accompagnées et bonnes pratiques professionnelles (41 sessions)
- La maltraitance : le rôle des cadres dans sa prévention, son repérage et son traitement (10 sessions)
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap (9 sessions)
- Promouvoir la bientraitance (8 sessions)
- D'une logique de place à une logique de parcours : une réponse accompagnée pour tous (6 sessions)
- Appropriation d'une démarche d'évaluation participative en protection de l'enfance (6 sessions)
- Prévention, repérage et traitement des maltraitances (5 sessions)
- La réforme relative à la protection de l'enfant de 2016 (5 sessions)
- Etre porte-parole des usagers au CVS (4 sessions)
- Comprendre et faire face aux TC, à l'agressivité et à la violence (3 sessions)
- Elaborer le projet d'établissement ou de service / projet associatif (3 sessions)
- Prendre en compte la vie affective et sexuelle des personnes handicapées (2 sessions)
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (2 sessions)
- Accompagner la maladie grave et la fin de vie de personnes handicapées (2 sessions)
- Appréhender le handicap d'origine psychique (2 sessions)
- Travailler avec les familles (2 sessions)
- Les nouvelles orientations du secteur du handicap et ses impacts (2 sessions)
- Les conséquences des mesures de tutelle ou de curatelles dans l'accompagnement d'un majeur protégé (2 sessions)
- Formations conjointes (PA/PH) sur la question du vieillissement des personnes handicapées dans le cadre du CPOM ARS/CREAI (2 sessions)
- La question de la transgression et de réponses disciplinaires (2 sessions)
- Tutelle, curatelle : comment ça marche ? à destination de travailleurs d'ESAT (1 session)
- Faire fonctionner un Conseil de la Vie Sociale : le rôle des représentants » à destination de personnes accompagnées, familles et professionnels (1 session)
- Logique de prestations : origine, déploiement dans le cadre de SERAFIN-PH et enjeux pour le pôle adultes (1 session)
- Intervenir à domicile en préservant l'intimité de la personne accompagnée (1 session)
- Le deuil chez les personnes handicapées (1 session)
- Rendre les écrits accessibles aux personnes accompagnées : le facile à lire et à comprendre (1 session)
- Construction et conduite d'un comité d'éthique (1 session)
- Informations préoccupantes et protection de l'enfance (1 session)
- L'évaluation interne et amélioration continue de la qualité (1 session)
- Prévenir et transformer les conflits avec la CNV (1 session)
- Rapport Piveteau et réforme Serafin PH : principe et impacts (1 session)
- Perfectionner les écrits professionnels (1 session)

En complément des formations organisées au sein des établissements et services depuis plusieurs années, le CREAI développe une offre de formation inter-secteur sur certaines thématiques. Ces formations favorisent le partage d'expériences et la réflexion transversale entre professionnels de la région issus d'horizons différents. Elles permettent également de confronter les différentes pratiques professionnelles.

Une session de formation inter-structures sur les majeurs protégés a ainsi réuni des professionnels des secteurs handicap enfants et adultes, de la psychiatrie et des Conseils Départementaux, de 5 départements différents. La richesse des points de vue et des échanges a été très vivement appréciée par les participants.

Il est à noter que le CREAI réalise par ailleurs un certain nombre de ses actions (formations, appuis méthodologiques, pilotage de dispositifs, …) dans le cadre d'appels à projets portés par des financeurs ou des organismes gestionnaires, que nous allons présenter par la suite.

Nous présenterons également les actions menées en lien avec des partenaires régionaux.

• La qualité de notre offre de formations : notre référencement DATA DOCK

En 2017, le CREAI a validé sa déclaration en vue de son référencement, lui permettant de répondre aux exigences de qualité de ses actions de formation.

Un travail sur nos documents, processus, outils et indicateurs de qualité nous permet d'attester de la conformité avec le décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue s'appliquant à l'ensemble des organismes de formation.

Référencé dans la base de données Datadock, le CREAI est en mesure de justifier auprès des financeurs du respect des critères, des obligations légales et de la qualité de ses actions de formation professionnelle.

Nos formations respectent les six critères qualité et leur déclinaison en 21 indicateurs.

Les 6 critères :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

• L'accompagnement à l'évaluation interne avec le logiciel ARSENE

Réalisation : Dominique DUBOIS, Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

La mise en œuvre réglementaire des évaluations internes et externes a concerné la grande majorité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ces derniers disposent donc désormais d'une expérience d'analyse réflexive sur leurs pratiques et leur offre de service. Dorénavant, l'enjeu actuel consiste à instaurer et entretenir une « culture qualité » dans les équipes professionnelles. L'organisation d'une démarche qualité pose toutefois de nombreux défis : Comment l'organiser ? Quelle méthodologie suivre ? Quels supports utiliser ? Il s'agit de mobiliser la démarche qualité comme outil managérial pour préserver le sens de l'action sociale et/ou médico-sociale et la réflexion permanente sur les pratiques institutionnelles et professionnelles.

En 2018, le CREAI a poursuivi et terminé l'accompagnement dans leur démarche d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité, de 5 établissements et services d'un même organisme gestionnaire, avec le logiciel ARSENE, référentiel en ligne conçu par le réseau des CREAI. Cet accompagnement, qui s'est étalé sur 9 journées pour l'ensemble des structures en 2018, a ainsi permis un questionnement global sur la qualité de l'offre de service, et la généralisation de la culture de la démarche qualité en leur sein.

Ce logiciel, fruit d'un travail collaboratif intense au sein du réseau des CREAI, a été présenté en 2018 à la Haute Autorité de Santé (HAS) qui a absorbé l'ANESM en 2018. Les responsables de la HAS l'ont trouvé particulièrement pertinent et efficient.

• Les réalisations suite à appels d'offre

- **Actions collectives prioritaires régionales UNIFAF Franche-Comté**

  Réalisation pour la 1ère formation : Isabelle GERARDIN, conseillère technique et Christian RAUCHE (ancien directeur général d'un GCSMS)

  Réalisation pour la 2ème formation : Dominique DUBOIS, conseillère technique

Suite à un appel d'offre d'UNIFAF Franche-Comté, le CREAI poursuivi en 2018 :

- 4 formations intitulées « Les nouvelles orientations du secteur handicap et ses impacts sur le secteur », auprès de 56 professionnels

- 6 formations intitulées « La réforme de la protection de l'enfance de 2016 et ses impacts sur le secteur », auprès de 84 professionnels

- **Actions collectives régionales UNIFAF Bourgogne**

  Réalisation pour la 1ère formation : Isabelle GERARDIN, conseillère technique et Christian RAUCHE (ancien directeur général d'un GCSMS)

  Réalisation pour la 2ème formation : Nastasia MONCHICOURT et Sandrine PANIEZ, conseillères techniques

Suite à un appel d'offre d'UNIFAF Bourgogne, le CREAI a réalisé :

- 6 formations intitulées « d'une logique de place à une logique de parcours : une réponse accompagnée pour tous » auprès de 81 professionnels

- 9 formations intitulées « Sensibilisation des personnels des services généraux et administratifs à la notion et à l'approche du handicap »

- **Accompagnement au déploiement d'un dispositif de formation interne et continu des professionnels d'un organisme gestionnaire de Bourgogne-Franche-Comté aux recommandations de bonnes pratiques**

  Réalisation : Sandrine PANIEZ, Emilie OUDAR, conseillères techniques du CREAI et Isabelle ASTRATOFF, secrétaire du CREAI

Depuis 2016, le CREAI accompagne un organisme de Bourgogne-Franche-Comté dans le déploiement d'un important dispositif de formation interne continu aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) auprès des professionnels des établissements médico-sociaux dont il assure la gestion.

Ce dispositif vise à permettre aux équipes des ESMS de s'approprier le contenu des recommandations, de les mettre en pratique, et ainsi d'améliorer la qualité des prestations proposées en leur sein.

La programmation et le déploiement des formations en 2018 ont porté sur 6 thématiques différentes (soit 16 recommandations) :

- Protection de l'enfance
- Personnes handicapées vieillissantes
- Autisme : partie diagnostic
- Autisme : partie accompagnement
- SESSAD
- Protection juridique.

Ces formations ont été dispensées auprès de « pilotes », référents internes chargés de former les équipes sur les thématiques les concernant, ou en direct.

- **Accompagnement à l'actualisation des 11 projets d'établissement et de service d'un organisme gestionnaire**

  Réalisation : Isabelle GERARDIN, Nastasia MONCHICOURT, Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

En 2018, le CREAI a poursuivi l'accompagnement à la révision des projets d'établissement et de service des 11 structures d'un même organisme gestionnaire.

Ce travail d'ampleur a notamment reposé sur le recueil des capacités et besoins des personnes accompagnées par ces structures (relevant du champ handicap enfant et adulte), en s'appuyant sur la nomenclature des besoins de la réforme tarifaire SERAFIN PH.

- **Démocratie en santé – CRSA – ARS BFC**

Pour la 5ème année consécutive, le CREAI a proposé deux formations à destination des personnes accompagnées en ESMS dans le cadre du programme « Démocratie en santé » porté par la CRSA et l'ARS. Il s'agit des formations intitulées : « Mieux connaître ses droits en tant que personne accompagnée par un ESMS » et « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus en CVS ».

La formation relative aux droits a permis d'accompagner 8 groupes, soit 85 personnes en situation de handicap. Nous sommes intervenus dans des établissements relevant tant du secteur adulte que du secteur enfant (avec de grands adolescents et de jeunes majeurs) et pour la première fois, auprès des adhérents de 2 GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle). Comme chaque année, les stagiaires qui ont suivi ces 2 jours de formation adaptée se sont montrés particulièrement attentifs et participatifs autour des différents sujets abordés, de l'exercice de la citoyenneté au respect de leur vie privée, en passant par leur participation à l'élaboration des projets personnalisés ou les modalités pour faire valoir leurs droits en cas de non-respect de ceux-ci.

Concernant les formations à destination des élus de CVS, 3 stages de formation ont été réalisés en 2017, 3 autres ont été programmés début 2018. Ceux réalisés en 2017 ont concerné 27 membres de 7 CVS (d'ESAT, de foyer de vie et de SAVS), avec pour la première fois une session en Franche-Comté (Jura). Ils ont rassemblé des participants divers : en majorité des représentants des personnes accueillies, des représentants des salariés, mais aussi des représentants des familles et des Conseils d'administration et parfois des professionnels non membres de CVS mais impliqués au titre de soutien des représentants des personnes accueillies. Les formations programmées début 2018 ont concerné un IME, des Foyers d'hébergement, un Foyer de vie et un FAM au sein d'un hôpital psychiatrique.

- **Pilotage d'actions collectives de prévention à destination des personnes handicapées âgées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de Côte d'Or**

  Réalisation : Marielle BOSSU, Isabelle GERARDIN, Emilie OUDAR, conseillères techniques

Dans le cadre du budget alloué par la CNSA pour la conduite d'actions collectives de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans, le CREAI apporte son appui technique au Conseil Départemental de Côte d'Or. L'un des objectifs de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est de démultiplier les actions existantes, de repérer les zones, les thématiques de prévention et les publics non couverts par les actions existantes et d'innover pour développer celles qui répondraient aux besoins du territoire. Le département de la Côte d'Or a décidé de consacrer une partie de l'enveloppe budgétaire allouée à des actions auprès des personnes handicapées âgées. L'appui du CREAI concerne le pilotage des actions de prévention collectives auprès de ce public spécifique. Il s'agit de préparer et piloter la programmation des actions par des porteurs de projets locaux, puis d'assurer le suivi et l'évaluation de ces actions.

De janvier à mai 2018, 50 séances se sont déroulées pour 30 bénéficiaires sur l'activité physique et l'alimentation, l'hygiène corporelle et l'estime de soi, la prévention et l'anticipation de l'effet de l'avancée en âge en s'appuyant sur les pairs, ainsi que des sorties et activités culturelles et artistiques.

Afin de poursuivre le développement de telles actions, une nouvelle programmation à destination de personnes handicapées de plus de 55 ans a vu le jour en septembre 2018.

- **Appropriation d'une démarche d'évaluation participative en protection de l'enfance à la demande du Conseil Départemental de la Nièvre**

  Réalisation : Dominique DUBOIS, Nastasia MONCHICOURT, conseillères techniques et Marie-Thérèse SAVIGNET, consultante

Dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance de 2016, le Conseil Départemental de la Nièvre a décidé de procéder à une importante refonte de sa politique de l'enfance dont l'un des axes majeurs était d'introduire une approche participative de l'évaluation en protection de l'enfance, que ce soit au niveau de l'évaluation initiale notamment des informations préoccupantes, ou des évaluations en cours de mesure, tout au long du parcours de l'enfant.

Le CREAI a été retenu dans le cadre d'un appel à projet et accompagne donc le Conseil Départemental de la Nièvre afin de former à cette thématique l'ensemble de ses professionnels qui participent à la politique de protection de l'enfance. Le but de la formation est d'introduire une culture partagée de l'évaluation, d'améliorer la qualité des évaluations de situations et ainsi, de permettre un meilleur accompagnement des enfants et de leurs familles.

4 sessions de formation avaient eu lieu en 2017, 6 autres sessions ont eu lieu en 2018, soit au total près des 250 personnes formées.

En fin d'année, un retour d'expériences à 6 mois, auprès de l'ensemble des professionnels, a permis d'identifier ce qui avait changé dans leurs pratiques depuis la formation, les freins et les leviers rencontrés. Les procédures internes sont ainsi en cours de réorganisation, notamment celles ayant trait à la mise en œuvre de l'évaluation des informations préoccupantes. Un travail similaire sera mené en 2019 sur les évaluations en cours de mesure et la mise en œuvre des PPE (projet pour l'enfant).

Cet accompagnement fait suite à un important travail mené par le CREAI Rhône-Alpes avec l'ONPE, pour lequel nous avons été formés.

• Les réalisations en lien avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

En 2018, nous avons réalisé différentes actions avec un financement de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

- **Expérimentation portant sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes handicapés âgés de 16 ans et plus, à la sortie des ESMS**

  Réalisation : Marielle BOSSU, Isabelle GERARDIN, conseillères techniques

Dans la continuité de l'étude menée en 2015 par le CREAI BFC sur le thème de l'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 ans et plus à la sortie des ESMS de BFC, l'ARS a financé l'accompagnement par le CREAI des pôles enfance de l'ADAPEI 70, des 2 IME de l'EPNAK et d'une structure de la Fédération des APAJH (Yonne) pour la mise en œuvre d'expérimentations visant à améliorer l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés par ces structures.

L'objectif était de construire, avec elles, une méthodologie et/ou des actions pour progresser sur l'accompagnement vers la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, en fonction des besoins identifiés dans ces établissements et services. Ils portaient sur :

- L'élaboration d'un modèle méthodologique pour la construction et la pérennisation de réseaux territoriaux de partenaires « formation-insertion-emploi »
- La construction d'un partenariat permettant à des jeunes d'IME d'affiner leur projet professionnel et de valider des CQP (certificats de qualification professionnelle), en partenariat avec un CiFA
- La construction d'un partenariat avec l'Education Nationale pour la mise en place d'attestations de compétences pour des jeunes d'IME n'ayant pas réussi à valider l'intégralité d'un diplôme
- L'amélioration des transitions entre IME et ESAT pour faciliter les parcours d'insertion professionnelle vers ce type d'établissement.

Ce travail a conduit à la réalisation d'un document de synthèse de l'expérimentation.

A la suite de ce travail, l'ARS propose un projet de mise en place, dans chaque département de Bourgogne-Franche-Comté, d'un référent dédié au développement de l'insertion professionnelle (formation, accès à l'emploi en milieu ordinaire) des jeunes des ESMS, en charge d'impulser une dynamique et la mise en réseau des acteurs du territoire, ainsi que d'un appui technique aux ESMS en fonction de leurs besoins.

- **La mise en ligne d'un site internet sur la thématique de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées**
  www.vas-handicap.fr

  Réalisation pour l'équipe du CREAI :
  Mathilde BIBOUDA, Dominique DUBOIS, Anne DUSART, Isabelle GERARDIN et Nastasia MONCHICOURT

  Coordination et réalisation technique : Sandy RADEL et Noémie OLIVEIRA, pôle communication de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté et Sophie GALIBERT, conseillère technique

La création du site internet www.vas-handicap.fr vise à offrir un espace de référence accessible à tous pour aborder l'amour, la sexualité et le handicap. Il est l'aboutissement du déploiement du programme « Vie affective et sexuelle & handicap » durant 4 années auprès de 92 établissements spécialisés (ESAT, IME, ITEP, MAS, foyers d'hébergement...) de Bourgogne-Franche-Comté, par le CREAI, l'IREPS et le pôle prévention de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, grâce à un financement de l'ARS.

C'est un véritable succès avec :

- **32 465 visiteurs en 2 ans (83% sont en France)**
- **125 674 pages consultées**
- Les pages les plus consultées sont : Boite à outils pour les professionnels - Ressources outils et films pour en parler - pour informer les enfants et les adolescents - Cadre législatif, ce que dit le droit dans les ESSMS

Ce site internet reflète les questionnements recueillis lors de la formation VAS et vise à répondre à leurs problématiques autour des thèmes de l'amour et de la sexualité des personnes accompagnées.

Une attention particulière a été portée sur l'optimisation du site pour toute personne, quels que soient sa situation, ses difficultés (visuelles, auditives, mentales…) et son matériel (ordinateur, navigateur Internet, logiciels spécialisés). Les textes ont notamment été réalisés avec l'appui des règles du facile à lire et à comprendre, afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Grâce à un financement de la Fondation Harmonie Solidarités, en 2018, nous avons mis en place pour les personnes non/mal voyantes, des contrastes de couleurs suffisamment élevés, des changements de taille des textes et des descriptions des images, médias et textes sont proposés. Le site respecte aussi les normes et standards de développement pour la visualisation du site par l'intermédiaire de synthèses vocales ou d'afficheurs braille.

Nous avons également réalisé des vidéos en Langue des signes Française, afin de faciliter l'accès des contenus aux personnes déficientes auditives.

Vie affective et sexuelle &handicap

- **Co-animation du groupe de travail mis en place par l'ARS sur le vieillissement des personnes handicapées et réalisation d'un guide d'illustrations**

  Réalisation : Isabelle GERARDIN, Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

L'ARS a mis en place en juin 2017 un groupe de travail dans le cadre du « parcours handicap » du PRS2, dans l'objectif d'échanger sur les différents dispositifs existants en Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner le vieillissement des personnes handicapées. Ce groupe de travail a rassemblé des acteurs des champs du handicap, gérontologique et sanitaire.

Le CREAI a été sollicité, aux côtés du Gérontopole, pour accompagner l'ARS dans la valorisation de ces expériences et produire un document permettant de les capitaliser.

En 2018, le groupe s'est réuni 4 fois et le CREAI a réalisé à partir de ces partages d'expériences un guide d'illustrations de cas concrets pour répondre au vieillissement des personnes handicapées avec les principaux enseignements tirés (constats, écueils, leviers, préconisations). Ce guide est composé d'une analyse transversale de ces expériences et de fiches descriptives. Il est téléchargeable sur le site du CREAI.

- **Développement de la pair-aidance de personnes en situation de vulnérabilité à travers des groupes de partage d'expériences**

  Réalisation : Anne DUSART, Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

Le CREAI a lancé, dans le cadre du CPOM signé avec l'ARS, un programme visant à expérimenter la pair-aidance pour les personnes en situation de handicap à travers des groupes de partage d'expériences, pour les aider à devenir pair-aidants ; la pair-aidance étant un soutien par et pour les pairs qui repose sur l'aide entre les personnes vivant ou ayant vécu une situation similaire.

Pour l'année 2018, le rôle d'élu au sein d'un Conseil de la Vie Sociale (Président, élu titulaire, etc.) a été ciblé. Nous avons donc préparé 10 représentants de CVS de structures de Saône et Loire et de Côte d'Or au rôle de pair-aidant.

Ce programme a compté 4 journées avec un accompagnement collectif consistant, d'une part, à amener chacun à la mise en mot de son expérience en lien avec son rôle d'élu, et d'autre part, à conduire un travail réflexif sur ce qui peut être utile à autrui, et comment cette aide peut être amenée à des pairs. Un appui en sous-groupe aura lieu en 2019, en fonction des besoins identifiés.

Les participants à ce programme aident désormais d'autres élus de CVS à remplir leur rôle, sous forme de conseils ou de participation à des formations. Un guide du pair aidant a d'ailleurs été construit pour les appuyer dans cette fonction au fil de leurs interventions.

- **Formations pour les acteurs de GEM de BFC « Prendre des responsabilités dans un GEM quand on a une mesure de protection »**

  Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique

Cette formation a été organisée dans le cadre du CPOM avec l'ARS. Nous avons pu organiser 2 groupes, l'un à Besançon et l'autre à Dijon, qui ont réuni 18 participants.

- **Les formations CNIGEM – ANCREAI « Faire fonctionner un GEM dans l'esprit du Cahier des charges**

  Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique

Nous avons par ailleurs participé à la construction d'un programme national de formation de 3 jours, à destination des GEM, financé par la CNSA et commandé par la DGAS et la DGCS et organisé 2 sessions en région : une à Dole et une à Dijon qui ont réuni une vingtaine de participants ?

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

- **Le développement Access'VAE**
  La coordination du dispositif d'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et EA
  La conception de supports d'information en communication adaptée
  Le forum « Access'VAE : les 10 ans »

  Coordination : Marielle BOSSU, Emilie OUDAR, conseillères techniques

Ce dispositif, initié et piloté par le CREAI depuis 2008, au titre du droit à compensation, et avant même la parution du décret de 2009 relatif à la VAE en ESAT, poursuit son développement en Bourgogne-Franche-Comté : 113 travailleurs au total ont mené ou sont en cours de démarche Access'VAE, 37 ESAT et EA ont désormais intégré le dispositif.

Le taux de réussite des 8 promotions organisées depuis 2008 est excellent puisqu'il atteint les 88 %.

L'ingénierie générale ainsi que la coordination administrative et financière assurées par le CREAI ont conduit au développement de l'action sur les départements de l'ex région franc-comtoise (près de 20 candidats sur les 2 dernières promotions), à améliorer et/ou simplifier certaines procédures de la démarche et à produire de nouveaux supports d'informations en communication adaptée à destination des travailleurs :

- Une plaquette présentant les grandes étapes de la démarche
- Et un film retraçant un parcours Access'VAE, tourné dans les ESAT et EA, avec de nombreux témoignages sur les apports de la VAE.

Le forum « Access'VAE : les 10 ans », organisé dans le cadre du CPOM avec l'ARS, a réuni le 18 décembre à Dole, plus de 200 participants autour de la projection en « avant-première » du film Access'VAE, de saynètes de théâtre pour échanger avec humour et réalisme sur la VAE des travailleurs d'ESAT et d'EA ; d'une cérémonie de remise de diplômes d'une trentaine d'ouvriers ayant validé un diplôme depuis la dernière cérémonie en 2014, de stands de partage d'expériences entre ouvriers sur la VAE en espaces verts, en blanchisserie, en fabrication industrielle, etc., et d'informations sur le rôle des partenaires dans le dispositif.

Une nouvelle session de formation des référents VAE a aussi été animée par le CREAI à destination de 12 professionnels d'ESAT pour répondre aux besoins de ces nouvelles structures rejoignant le dispositif de monter en compétences sur le sujet de l'accompagnement VAE. En outre, le CREAI est invité régulièrement à présenter le dispositif dans les formations de l'IRTESS, à la journée d'information régionale sur la VAE du CRCP, au sein des CVS des ESAT, etc.

• Les actions partenariales

- **Partenariat avec les CREAI ARA, Grand-Est, Ile de France, PACA-Corse : formation des 47 EHPAD d'un même organisme gestionnaire à la prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance**

Réalisation pour l'équipe du CREAI BFC :
Dominique DUBOIS, Anne DUSART, Nastasia MONCHICOURT (coordinatrice du programme), conseillères techniques

Un organisme gestionnaire gérant des EHPAD dans 6 régions de France a sollicité le CREAI BFC pour construire et mener des formations sur les thèmes de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance dans tous ses établissements. Pour mener à bien cette action, pilotée par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté, nous avons mobilisé 4 autres CREAI des régions concernées. Les formations sont reparties en trois catégories :

- Prévention, repérage et traitement des maltraitances auprès des directeurs (5 sessions)
- Le rôle des cadres intermédiaires dans la prévention, le repérage et le traitement des maltraitances (10 sessions)
- Promouvoir la bientraitance auprès des professionnels (42 sessions)

Le CREAI BFC a assuré l'ensemble des formations auprès des directeurs et cadres intermédiaires du groupe, ainsi que les 10 sessions auprès des professionnels de terrain des établissements de la région BFC.

- **Partenariat avec le CHU Dijon Bourgogne pour le CRA Bourgogne**

Réalisation pour l'équipe du CREAI :
Sandrine PANIEZ et Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

Depuis 2006, le CREAI est partenaire du CHU dans le cadre du Centre de Ressources Autismes (CRA). Il assure l'activité du service régional « Information-Documentation et Formation » et contribue également à l'animation du secteur médico-social concerné par l'autisme / TSA. Plusieurs membres de notre équipe participent au fonctionnement de ce service. Le CREAI œuvre à la diffusion de l'information et à la réflexion régionale relative aux TSA. Le réseau des CREAI est une source d'information précieuse pour étoffer la réflexion régionale du CRA sur l'autisme, en lien également avec l'ANCRA et le GNCRA.

La formation aux aidants familiaux

Suite à l'appel à projet du GNCRA et de la CNSA en 2017, le CRA a confié au CREAI l'élaboration et l'ingénierie, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi du programme régional de cette action, ainsi que sa gestion technique, administrative et financière.

Le projet, piloté par Sandrine PANIEZ, appuyée par Pauline PAYRASTRE et Isabelle ASTRATOFF, comprend en effet :

- L'élaboration de la réponse à l'appel à projet
- L'élaboration et la gestion du budget prévisionnel, ainsi que le suivi des dépenses
- L'animation du COPIL régional
- L'ingénierie et la conception des contenus de formation
- La sélection et la coordination des intervenants
- L'organisation et la coordination logistique (repas, frais de déplacement, salle…)
- L'élaboration d'un dossier documentaire
- La gestion des inscriptions et des stagiaires
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication (communiqué de presse, plan médias, plaquettes, affiches, …)
- L'évaluation et les bilans qualitatif et quantitatif des actions (intervenants et stagiaires)

2018 donc a vu le déploiement de 4 actions de formation à destination des aidants familiaux de personnes avec autisme / TSA sur le territoire de la Bourgogne :

- Formation 1 : « Autisme et TSA : comprendre, communiquer, accompagner, agir » – 3 jours
- Formation 2 : « Comportements problèmes : les comprendre, les prévenir, les accompagner » – 3 jours
- Formation 3 : « Droits, démarches et ressources » – 2 jours
- Formation 4 : « Outils numériques et TSA » – 2 jours

Ce programme a donc comptabilisé 11 jours de formation (dont 1 jour supplémentaire lors de la formation sur les outils numériques et TSA pour permettre une mise en pratique des outils présentés) pour plus de 65 aidants familiaux formés.

Ce sont près de 30 interventions qui ont eu lieu pour plus de 20 intervenants différents issus de chacun des 4 départements qui se sont impliqués dans ces formations aux côtés du CRA, avec des parents et des associations de familles également intervenants.

De par la composition du comité de pilotage qui réunit, aux côtés du CRA, l'ensemble des associations de familles et/ou d'usagers, les organismes gestionnaires de structures médico-sociales (ESMS) ou sanitaires (établissements ou services), des directeurs ou professionnels de terrain (salariés et libéraux), et le CREAI, cette action a également permis un fort maillage territorial entre ces différents acteurs.

Au vu du succès de ces formations et des besoins identifiés, celles-ci seront reconduites pour partie en 2019, avec un pilotage interne au CRA, suite au recrutement d'anciennes conseillères techniques du CREAI aux postes de Directrice et Responsable des formations.

Informations

Le CREAI que nous présentons comme un **« lieu tiers »** de concertation et de réflexion entre les acteurs favorisant ainsi l'observation et l'analyse des situations de vulnérabilité, s'avère être également un **« lieu ressources »**. Il contribue en effet à la diffusion d'informations concernant le secteur social et médico-social, voire sanitaire, complétées d'analyses des politiques sociales en lien avec les pratiques des professionnels et les contextes de vie des personnes concernées. Cette diffusion s'opère par l'intermédiaire de plusieurs supports.

L'annuaire régional des structures sociales et médico-sociales

Mise à jour : Virginie LURET, assistante technique et Marielle BOSSU, conseillère technique

L'année 2018 a été marquée par la mise à jour de notre annuaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région, accessible gratuitement sur notre site internet.

Nous disposons désormais d'un outil permettant :

- D'alimenter simultanément l'annuaire en ligne du CREAI sur l'offre d'accompagnement et d'accueil en région Bourgogne-Franche-Comté
- De faciliter la collecte et le suivi des données en interne pour les activités du CREAI
- Tout en répondant aux exigences de complexité de la structuration des secteurs social, médico-social et sanitaire,

Un prestataire a été engagé pour concevoir une base de données spécifique, mais cela a également représenté un important travail en interne, autour d'un enjeu fort, avoir une connaissance actualisée du secteur social et médico-social en région et être en capacité de diffuser des informations de manière ciblée.

Les publications via le Bulletin d'Informations

Coordination générale : Mathilde BIBOUDA, directrice
Coordination de l'élaboration du programme d'activités et vie de la région : Véronique GEORGIE, secrétaire de direction
Présentation et diffusion : Sophie LECURET, secrétaire
Réalisation de la lettre d'infos : Virginie LURET, assistante technique

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté publie un bulletin d'informations bi mensuel, reconnu dans notre région et bien au-delà, pour les articles de témoignages et/ou d'analyses issus de nos travaux.

Ces articles sont élaborés par notre équipe, par les professionnels du réseau de la Fédération des CREAI et par des collaborateurs ou partenaires associés à nos réflexions ou travaux.

Le bulletin d'informations est publié en alternance avec une « lettre d'infos » électronique.

La version électronique du bulletin d'informations et de la lettre d'infos permet d'apporter davantage d'actualités et de faire des liens avec d'autres documents utiles. Ils sont diffusés gratuitement aux contribuants du CREAI BFC.

En 2018, nous avons publié les articles suivants dans notre bulletin d'informations :

- Synthèse de l'étude « Evaluation qualitative des effets produits par les GEM sur les situations de vie de leurs adhérents »
- Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : face à l'urgence, des départements innovent
- L'exercice de l'autorité parentale par les majeurs protégés
- La protection des données personnelles au regard du règlement européen : de l'obligation préalable à une responsabilisation des acteurs
- Autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux : Nouvelle nomenclature, nouveaux délais… pour adapter l'offre dans une logique de réponse individualisée
- Première enquête de coûts dans les structures d'accompagnement pour personnes handicapées - Données 2015 - ATIH - Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, février 2018 (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation)
- Contribution au groupe de travail sur la question du financement de la prise en charge du handicap
- Commission des Affaires sociales du Sénat
- L'exercice infirmier en pratique avancée

• Le site internet www.creaibfc.org

Suivi et actualisation :
Virginie LURET, assistante technique du CREAI

Dans cette profusion permanente d'informations, nous avons sélectionné les événements et réunions intéressant le secteur de l'action sociale et médico-sociale. Nous avons cherché à actualiser et diffuser les informations et documents produits par le CREAI et le réseau de la Fédération des CREAI.

Les participants aux commissions régionales ont pu y trouver le calendrier et les thématiques de travail programmées. Ils peuvent s'inscrire directement en ligne.

Un moteur de recherche facilite l'accès aux articles publiés dans le bulletin d'informations et aux études que nous publions.

En 2018, près de 11 696 visiteurs se sont rendus sur notre site, notons que 28 % des internautes se dirigent vers notre page d'offres d'emplois, 17 % sur notre page d'accueil et 12 % sur notre annuaire.

L'année 2018 a été marquée par la refonte de ce site internet, avec l'appui de 2 prestataires. Il s'agit d'améliorer la visibilité de nos travaux pour faciliter l'accès à l'information de tous et le rendre plus moderne et ergonomique.

• Les offres d'emploi

Suivi : Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, secrétaires

En 2018, 275 offres ont été diffusées à la demande des organismes gestionnaires. Ce service fonctionne de manière interrégionale (Bourgogne-Franche Comté et Auvergne- Rhône Alpes). Rappelons qu'il est gratuit pour les établissements et services contribuant au fonctionnement du CREAI Bourgogne-Franche-Comté. Soulignons que ce service génère depuis de nombreuses années un fort taux de consultation de nos sites internet respectifs (près d'un tiers de nos visites en 2018).

• Le conseil aux acteurs et la participation à divers groupes de travail

L'équipe du CREAI Bourgogne-Franche-Comté s'est mobilisée près de 30 jours en 2018 pour apporter des conseils aux acteurs de la région.

Les sollicitations sont de nature très diverses (juridiques, techniques, bibliographiques, …) et émanent de différents acteurs (institutionnels, professionnels, étudiants, personnes en situation de vulnérabilité ou aidants).

Dans le cadre des travaux de l'ARS, le CREAI a participé à diverses réunions d'information et de concertation, notamment dans le cadre des réunions en direction des fédérations du secteur médico-social.

Membre de la CRSA, la directrice du CREAI a participé aux 5 réunions de cette instance et de ses commissions spécialisées dans leur nouvelle configuration régionale. La présence du CREAI à la commission spécialisée de l'offre de soins permet chaque fois que possible de rappeler la nécessaire prise en compte des particularités des personnes vulnérables, et en particulier les personnes handicapées, pour l'accès aux soins de ces publics ayant des besoins particuliers.

La commission spécialisée portant sur les droits des usagers permet de confronter et de partager les points de vue des différents acteurs associatifs impliqués dans notre région et de faire valoir leur prise en compte dans le cadre de la CRSA.

• La vie associative du CREAI

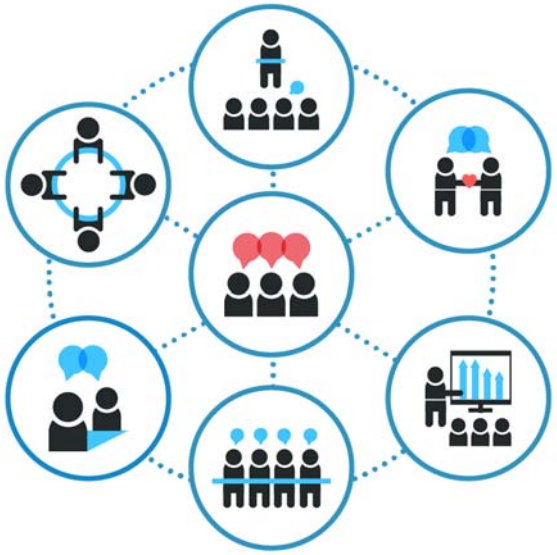

Toutes ces réalisations ont pu se faire bien sûr, grâce aux compétences techniques de l'équipe de conseillères techniques, mais également par l'engagement particulièrement actif des bénévoles dans nos instances, assumant des fonctions précieuses pour le fonctionnement de la structure. Il faut saluer cet engagement et nous tenons à les en remercier.

Les ressources du CREAI

Les ressources humaines et techniques

L'année 2018 a été marquée par plusieurs évolutions au sein de l'équipe du CREAI :

- Départ de Sandrine PANIEZ, conseillère technique, pour le poste de Responsable de formation du CRA Bourgogne, en octobre
- Recrutement de Emilie OUDAR, conseillère technique, en avril, en CDD d'un an, dans le cadre notamment du développement Access'VAE
- Recrutement de Clément POUPONNEAU, conseiller technique (arrivé en janvier 2019), il était jusqu'à présent chercher à la Maison des Sciences de l'Homme à l'Université de Dijon

En septembre 2018, notre équipe comptait 8 conseillères techniques (7,3 ETP), 4 personnes composant l'équipe administrative (3,6 ETP) et la directrice (1 ETP), soit au total 13 salariés (11,9 ETP).

L'équipe du CREAI en 2018

Le CREAI a contractualisé une prestation de service avec l'ESAT le Mirande qui assure l'entretien de nos locaux. Depuis novembre 2015, Maryline GERMIN qui assure cette prestation a su s'adapter à notre organisation.

DIRECTRICE

- ***Mathilde BIBOUDA***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : coordination générale du CREAI et des travaux avec la Fédération des CREAI – interventions dans le cadre de conférences auprès des équipes et Conseils d'Administration
Secteurs particuliers : évaluation - personnes handicapées - protection de l'enfance – politiques sociales et médico-sociales
Formation : Master en Management et Evaluation des Organisations de Santé et d'Education (MEOSE)

CONSEILLERES TECHNIQUES

- ***Marielle BOSSU***
  (temps de travail : 70 %)

Type d'activité : études - interventions en établissements - organisation de journées d'étude – pilotage de dispositifs
Animation de commission : ESAT
Secteur particulier : personnes handicapées - formation, professionnalisation, insertion professionnelle, VAE – hébergement et insertion
Formation : Master Management et Evaluation des Organisations de Santé – Maîtrise de Management et Gestion des Entreprises de la Santé et du Social

- ***Dominique DUBOIS***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : études – interventions en établissements – accompagnement à l'évaluation interne – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements
Animation de commissions : établissements et services relevant de la protection de l'enfance - cadres intermédiaires de direction - assistants de service social du médico-social
Secteur particulier : protection de l'enfance, majeurs protégés, accueil, hébergement et insertion
Formation : DEA de droit processuel - Maîtrise de droit privé

- ***Anne DUSART***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : recherches - études - interventions en établissement - conseil aux directions et organismes gestionnaires
Animation de commissions : handicap d'origine psychique (adulte) - action médico-sociale précoce
Secteurs particuliers : vie amoureuse et sexuelle - violence - maltraitance - deuil et fin de vie des personnes handicapées – écrits professionnels - démarche de réflexion éthique
Formation : DESS de psychologie clinique et psychopathologie - DEA de sociologie - Master management et évaluation des organisations de Santé - Master recherche « Santé, populations et politiques sociales »

- ***Isabelle GERARDIN***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements
Animation de commissions : SESSAD, IME
Secteurs particuliers : économie sociale - personnes âgées - services à domicile - personnes handicapées
Formation : Doctorat en sciences économiques

- ***Nastasia MONCHICOURT***
  (temps de travail 100%)

Type d'activités : interventions en établissement – organisation de journées d'étude - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de services
Animation de commissions : handicap d'origine psychique (enfants) – établissements et services pour adultes handicapés
Secteurs particuliers : personnes handicapées - protection de l'enfance
Formation : Master 2 Sciences Humaines et Sociales, à finalité professionnelle, Mention Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique

- ***Emilie OUDAR***
  (temps de travail : 80 %)

Type d'activité : appui technique pour l'élaboration et le suivi d'actions de prévention - ingénierie de formation
Secteurs particuliers : Economie sociale et solidaire – Emploi formation
Formation : Master Droit, Mention droit de l'administration publique et des collectivités territoriales, Spécialité coopération européenne et transfrontière

- ***Sandrine PANIEZ***
  (temps de travail : 80 %)

Type d'activité : appui technique pour l'élaboration et le suivi du Plan Régional Autisme -interventions en établissements- ingénierie de formation
Secteurs particuliers : autisme, accessibilité
Formation : Master 2 Sciences Humaines et Sociales, Mention Sciences de l'Education et Formation des Adultes, spécialité Ingénierie de Formation

- ***Pauline PAYRASTRE***
  (temps de travail 100%)

Type d'activités : études - interventions en établissement – accompagnement à l'évaluation interne - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de service
Animation de commission : personnes cérébro-lésées
Secteur particulier : personnes handicapées – inclusion sociale
Formation : Master 2 professionnel Actions Sociales et de Santé, spécialité Direction et Responsabilité de Services : Vieillissements et Handicaps

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SECRETARIAT

- ***Véronique GEORGIE***
  (temps de travail : 100 %)

Secrétaire de direction et gestion administrative de l'unité régionale information documentation du CRA –organisation administrative et suivi des journées d'étude, de la vie associative, des activités du CREAI, des contributions et cotisations, élaboration des bilans financiers d'activités, des budgets prévisionnels, des comptes administratifs

- ***Virginie LURET***
  (temps de travail : 80 %)

Assistante en analyse de données statistiques - organisation informatique du CREAI - actualisation du site internet - gestion du site internet du CRA - Elaboration de la lettre d'infos

- ***Sophie LECURET***
  (temps de travail : 100 %)

Secrétariat général - service des offres d'emploi - présentation du bulletin d'informations

- ***Isabelle ASTRATOFF***
  (temps de travail : 80 %)

Secrétariat général - service des offres d'emploi – suivi de la documentation interne – gestion administrative des formations en direction des aidants familiaux (CRA Bourgogne) – gestion administrative des formations aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles d'un organisme gestionnaire de Bourgogne-Franche-Comté.

Les ressources financières

En 2018, nos ressources financières sont de 4 ordres :

- Les contributions des établissements et services de la région

Dans un contexte financier difficile pour tous, il faut souligner le soutien d'associations, d'organismes gestionnaires, d'établissements et services de la région qui nous ont renouvelé leur confiance en participant à nos travaux, en nous sollicitant pour la formation et l'accompagnement de leurs équipes dans la réalisation de projets et en contribuant financièrement au fonctionnement du CREAI.

Les contributions des établissements et services de la région sont un soutien indispensable à notre fonctionnement, avec 347 619,24 €, elles représentent 27 % de nos ressources. Cela permet au CREAI d'exister, de construire une expertise et de la partager le plus largement possible, mais aussi d'organiser des commissions régionales et des journées d'étude et d'échanges.

- Les actions de formation et autres interventions

Nous avons également répondu à des appels d'offres en provenance des OPCA sur des thématiques concernant la protection de l'enfance, sur l'évolution des politiques publiques en faveur des personnes handicapées. Nous avons eu la satisfaction de voir notre investissement récompensé puisque nous avons été retenus pour des actions prioritaires régionales en Franche-Comté dont la réalisation s'est faite en 2017 et a été renouvelée en 2018 sur l'ensemble de la région.

Les formations, appuis méthodologiques et pilotage de projets que nous menons tout au long de l'année représentent près des deux tiers de notre budget avec une facturation à hauteur de 801 834 €.

- Le financement national DGCS-CNSA

La dotation concernant la Bourgogne-Franche-Comté, en provenance de la DGCS (via l'ARS) et la CNSA, est depuis plusieurs années fléchée pour des travaux définis en région par l'ARS et la DRDJSCS. Cette attribution est fixée chaque année dans le cadre d'une instruction précisant les travaux intéressant l'Administration.

Cette dotation dédiée à une étude et/ou une mission technique n'est donc plus considérée comme une subvention de fonctionnement, ce qui limite les possibilités d'interventions ou de participation à diverses réunions de concertation ou d'élaboration d'une réflexion collective intéressant l'intérêt général.

En 2018, c'est la dotation 2017 qui a servi à la réalisation de travaux, dans le cadre d'une concertation avec l'ARS et la DRDJSCS, à savoir :

- La réalisation d'une étude portant sur l'évaluation de la couverture des besoins en santé des personnes en situation de précarité par les Lits Halte Soins/Santé (LHSS) en Bourgogne-Franche-Comté

- Notre appui au parcours handicap pour conduire un travail sur le vieillissement des personnes en situation de handicap.

- La première année de réalisation du CPOM (2018–2020) signé avec l'ARS BFC

L'année 2018 a par ailleurs été marquée, par la réalisation des premières actions dans le cadre de notre CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec la Direction de l'Autonomie de l'ARS. Nous avons proposé une quinzaine de thématiques de travail, en lien étroit avec les axes prioritaires du PRS 2.

L'ARS en a retenu 3 :

- L'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'EA
- Le vieillissement et la fin de vie des personnes handicapées
- L'autodétermination des personnes en situation de handicap

Ils ont été traduits en 13 fiches-actions, avec un financement annuel de l'ordre de 100 000 €, dont la mise en œuvre a débuté en 2018, comme évoqué plus haut :

- Pour l'axe portant sur l'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'EA
    - Poursuite de la coordination régionale Access'VAE et développement du dispositif
    - Renouvellement des supports de communication adaptée Access'VAE (film et plaquette)
    - Organisation du Forum « Access'VAE, les 10 ans »

- Pour l'axe portant sur le vieillissement et la fin de vie des personnes handicapées
    - L'organisation et l'animation de 2 formations départementales (21 et 25) sur le vieillissement des personnes handicapées, formations conjointes aux secteurs Handicap et Personnes âgées avec l'organisation de stages croisés

- Pour l'axe sur l'autodétermination des personnes en situation de handicap
    - L'organisation et l'animation de 2 formations pour les GEM sur l'exercice des responsabilités dans un GEM quand on a une curatelle ou une tutelle
    - La formation de 10 personnes en situation de handicap pour qu'ils deviennent des pair-aidants sur la thématique des CVS
    - La sélection d'un organisme gestionnaire au développement de sa politique d'autodétermination dans le cadre d'un appel à candidature (l'accompagnement aura lieu en 2019)

La signature de ce premier CPOM (2018-2020), représente une réelle satisfaction pour l'équipe du CREAI et ses instances dirigeantes car elle témoigne de la reconnaissance de nos compétences par l'Administration, nous permet d'avoir une certaine visibilité financière à 3 ans et ainsi d'améliorer notre plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) au sein du CREAI.

Toutes les actions planifiées en 2018 dans le cadre du CPOM n'ont pu être réalisées du fait de la signature à la fin du premier trimestre 2018 et d'une charge d'activité déjà bien définie pour l'année. Elles ont ainsi été décalées sur l'année 2019.

Nos sources de financement se répartissent de la manière suivante en 2018 :

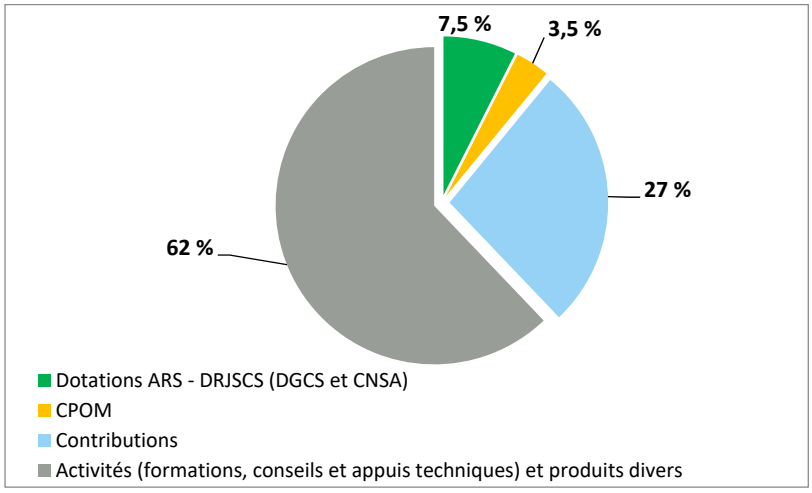

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2019

Présenté par Jacques NODIN, Président, et Mathilde BIBOUDA, Directrice

Cette année, nous avons souhaité poursuivre les orientations majeures prises depuis 2 ans et mener une réflexion transversale sur les contributions des ESSMS et leurs contreparties. Nous avons ainsi défini 5 axes stratégiques pour 2019 :

- **Le développement et renforcement de notre place et expertise dans le secteur de la protection de l'enfance**

Il s'agit d'un secteur qui nous est cher et que nous connaissons bien, les CREAI étant des émanations (en 1964) des Sauvegardes de l'enfance, pour autant, celui du handicap occupe une place beaucoup plus importante dans nos interventions, même si un rééquilibrage s'opère depuis quelques années.
Par ailleurs, 2019 va être marquée par la définition d'une stratégie nationale de la protection de l'enfance, avec la désignation d'un Secrétaire d'Etat.
Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer notre place, développer et renforcer notre expertise dans ce secteur et favoriser la transversalité avec d'autres car ces enfants et adolescents relèvent également parfois de celui du handicap ou plus tard de l'inclusion sociale malheureusement.

Pour ce faire, différentes actions sont déjà planifiées ou envisagées :

- *Participation au groupe de travail de la Fédération ANCREAI sur la définition politique et déclinaison opérationnelle d'actions dans le champ de la protection de l'enfance, avec l'appui de l'ONPE et du CNPE*
- *Participation au groupe de travail de la HAS sur la protection de l'enfance*
- *Poursuite du travail avec le Conseil départemental de la Nièvre et son service d'Aide Sociale à l'Enfance sur la démarche d'évaluation des situations des enfants et de leurs familles et la construction du projet pour l'enfant (PPE) et de son projet personnalisé*
- *Animation du groupe régional sur les « sortant d'ASE », dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en lien avec la DIRECCTE et la DRDJSCS*
- *Développement des liens de partenariats avec les 8 Conseils Départementaux de la région*
- *La relance de la commission régionale de la protection de l'enfance*

- **Le soutien aux aidants non professionnels et le développement de la pair-aidance**

La relation d'aide est par nature asymétrique, elle peut être vécue positivement par l'aidant à certains moments - notamment quand elle est choisie dans le cadre d'une relation entre pairs - et comme une difficulté à d'autres, rien n'est figé, mais cette posture ne va pas de soi. Par ailleurs, nous resterons vigilants à ce que l'aide, d'où qu'elle vienne (d'un proche et/ou d'un pair), ne vienne pas pallier des carences de la part de l'offre de services disponible, qu'il n'y ait pas un glissement des responsabilités de l'Etat vers les familles, proches et pairs en matière d'accompagnement des personnes vulnérables et que leur présence et soutien ne soit pas la condition incontournable à l'avancée vers une société inclusive mais bien une force supplémentaire.

Le CREAI souhaite approfondir ces questions à travers diverses actions :

- *Mise en place d'une commission ou d'un groupe de travail régional (suite à la demande de contribuants) sur la thématique de l'aide aux aidants et sans doute dans un premier temps, des solutions de répit*
- *Construction et animation de formations sur le rôle des aidants et renforcement des apports sur le sujet dans le cadre d'interventions sur les projets d'établissements et projets personnalisés notamment*
- *Poursuite de la formation de pair-aidant dans le cadre des GEM*
- *Sollicitation de pair-aidants formés en tant qu'intervenants dans le cadre de formations sur les CVS et les GEM ou dans d'autres contextes (intervention en CA, dans le cadre du séminaire des CREAI, …)*

- **Un travail sur la notion d'inclusion et plus largement de « société inclusive »**

L'inclusion est au cœur des discours et orientations politiques nationales et internationales, des échanges avec les différents acteurs et notamment ceux du handicap (professionnels, directions, familles) et pour autant, elle nous apparait comme étant bien souvent peu ou mal définie.
Nous souhaiterions donc mener une réflexion approfondie sur le sujet à travers différentes actions en 2019 :

- *Mener une réflexion d'équipe poussée sur cette notion, afin d'établir un positionnement commun et définir notre vision de ce concept dans un article du Bulletin d'informations du CREAI Bourgogne-Franche-Comté*
- *Mobiliser une spécialiste de cette thématique et bénéficier d'un retour de la politique d'autres Etats européens, avec l'intervention d'Eve GARDIEN dans le cadre de notre Assemblée Générale 2019*
- *Continuer dans chacune de nos interventions (formations, études, colloques, …) à promouvoir l'avancée vers une société réellement inclusive pour tous*
- *Poursuivre le développement de partenariats avec d'autres acteurs intervenant auprès de personnes vulnérables en confrontant nos points de vue et renforçant nos complémentarités (participation au Cluster, aux expérimentations « 100% inclusif », développement de liens avec la Fédération des entreprises d'insertion, …)*
- *Animation de formations sur la « sensibilisation au handicap »*

- **Rendre lisibles et accessibles à tous les évolutions en cours du secteur social et médico-social**, **dans le cadre des politiques nationales et locales**

Depuis 2 à 3 ans, le secteur se transforme en profondeur. En témoignent les différentes réformes en cours (Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) suite au rapport « Zéro sans solution », réforme de la tarification SERAFIN PH, circulaire du 2 mai 2017 de la DGCS relative à la transformation de l'offre médico-sociale, feuille de route nationale de la protection de l'enfance, …). Dans ce contexte, le CREAI jouera encore davantage en 2019 son rôle d'interface en explicitant aux acteurs concernés (organismes gestionnaires, Conseil d'Administration, équipes de direction et de professionnels des structures, personnes accompagnées par les ESSMS et leurs proches, partenaires) les transformations en cours, leur origine et conséquences envisageables.

Pour ce faire, différentes actions sont déjà planifiées :

- *Interventions dans le cadre de Conseils d'Administration (et notamment d'associations de familles), de groupes de travail, … des organismes gestionnaires sous forme de conférences afin d'expliciter ces évolutions (gratuitement pour les contribuants afin de renforcer notre rôle d'information)*
- *Co-organisation avec l'URIOPSS d'une journée d'étude sur la réforme SERAFIN PH*

- *Animation de formations à destination des professionnels sur ces réformes*
- *Animation de formations à destination des personnes accompagnées sur leurs droits*

- **Accompagnement des organismes gestionnaires et de leurs structures dans ces évolutions**

Au-delà d'informer, il s'agit pour le CREAI de conseiller les acteurs et de les appuyer dans les évolutions à décliner au sein de leurs institutions, afin de les aider à s'inscrire dans ces transformations et non de les subir, d'être force de propositions auprès des financeurs et de faire reconnaitre leur expertise.

Plusieurs types d'actions prévues en 2019 vont dans ce sens :

- *Accompagnement de structures dans leur démarche d'actualisation de leur projet associatif, d'établissements et de services et la définition d'axes stratégiques sur 5 ans*
- *Accompagnement de structures dans leur démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité, à l'aide du logiciel de la Fédération des CREAI : ARSENE*
- *Débats avec les professionnels dans le cadre de notre Conseil d'Administration, des commissions régionales, formations, conférences que nous animons, mais aussi des instances auxquelles nous participons (CRSA, …)*
- *Organisation de la première journée des contribuants, en présence de la HAS, sur leur programme de travail dans le secteur social et médico-social, les évolutions à venir en matière d'évaluation interne et externe, de démarche qualité et les actualités du secteur du handicap et de la protection de l'enfance*

De manière transversale, l'année 2019 sera également l'occasion d'un échange avec les contribuants autour de la mise en place de nouveaux services et appuis à leur intention, tels que :

- *L'organisation et l'animation d'une journée annuelle des contribuants autour de sujets d'actualités et si possible en présence d'intervenants nationaux pour débattre (HAS en 2019)*
- *L'intervention du CREAI sur une demi-journée auprès des élus des Conseils d'Administration, des équipes de direction et/ou de professionnels sur des thématiques d'actualité, l'évolution du secteur, des présentations de travaux d'études, …*
- *La mise en place de groupes de travail annuels, avec une composition fixe et l'objectif d'une production (article, référentiel, journée d'études, …) en vue d'éventuelles interpellations des financeurs ou de nouvelles commissions régionales, autour de sujets qui pourraient être les suivants :*
    - *La thématique du vieillissement des personnes handicapées*
    - *Le soutien aux aidants*
    - *Le rôle du CVS (avec un groupe mixte : personnes accompagnées, professionnels, familles, …)*
    - *Les mesures de protection juridiques des majeurs et leurs conséquences (à destination des professionnels des ESSMS du secteur adulte)*
    - *Les actualités du secteur (à destination des Directeurs Généraux)*
- *La mise en place d'un espace réservé sur notre nouveau site internet avec des publications, la revue du CREAI Pays de La Loire de Decryptage de l'actualité, des vidéos en ligne, …*

Informations complémentaires

Le site internet du CREAI vous donne accès aux principales informations qu'il détient au niveau de la **Bourgogne-Franche-Comté et des travaux du réseau de la Fédération des CREAI.**

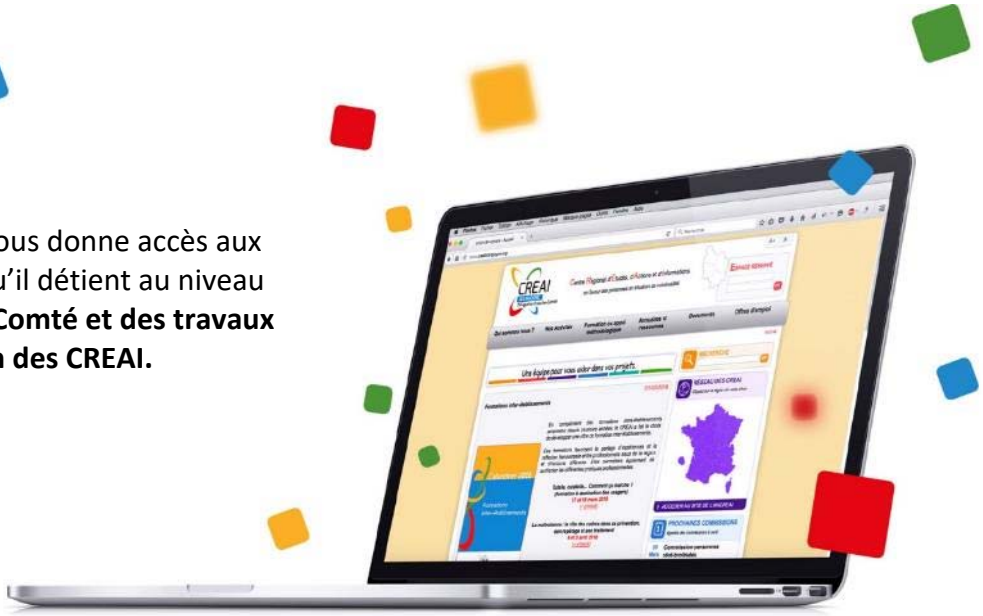

www.creaibfc.org

Une rubrique **« secteur social et médico-social »** de Bourgogne-Franche-Comté vous permet de trouver les coordonnées d'établissements, de services, d'associations et d'organismes du secteur de la région.

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

11 rue Jean Giono – 21000 DIJON
Tél. : 03 80 28 84 40 – Fax : 03 80 28 84 41
E-mail : creai@creaibfc.org

www.creaibfc.org